

Ecrit par le 1 avril 2025

Combien gagnent les salariés vauclusiens ?



[L'Insee Paca](#) vient de publier une étude sur les salaires dans le secteur privé. De quoi évaluer le niveau de rémunération selon les zones d'emploi en Vaucluse. Si dans le département c'est à Avignon que les salaires sont les plus élevés, on reste toutefois sous la moyenne régionale.

Dans la nouvelle étude de l'Insee Paca réalisée par Philippe Assael et [Olivier Sanzeri](#), l'Institut national de la statistique et des études économiques a notamment dévoilé le salaire mensuel net moyen en équivalent temps plein par zone d'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Région Sud en 3^e position, loin derrière l'Île-de-France

« Dans le secteur privé, le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) est de 2 472€ par mois en 2022, explique les deux auteurs de l'étude. Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe au 3e rang des régions de France où il est le plus élevé, après Auvergne-Rhône-Alpes (2 532€) et loin derrière l'Île-de-France (3 377€). Le salaire net moyen régional en EQTP est ainsi supérieur de 4% à celui de France de province (2 377€ par mois), mais inférieur à la moyenne nationale (2 648€ en France). »

Ecrit par le 1 avril 2025

Le paradoxe des zones d'emploi interrégionales vauclusiennes

Côté Vaucluse, l'ensemble des bassins d'emploi affichent un salaire mensuel net en dessous de la moyenne régionale (voir tableau ci-dessous). C'est dans la partie Paca de la zone d'Avignon (2 335€) que l'on trouve les plus gros salaires du département. La cité des papes devance Cavaillon (2 250€), Orange (2 192€), Carpentras (2 154€), Bollène (2 120€) et Valréas (2 082€). A noter que pour les zones d'emploi interrégionales, le salaire moyen est paradoxalement toujours supérieur hors Vaucluse : 2 688€ pour le secteur Auvergne-Rhône-Alpes de Bollène-Pierrelatte (soit 568€ d'écart), 2 344€ pour la partie Occitane d'Avignon (9€ d'écart) ainsi que 2 098€ pour la partie Auvergne-Rhône-Alpes de Valréas (16° d'écart). A l'inverse, à Arles les salaires de la partie Paca (2 242€) sont plus élevés que ceux de la partie Occitanie (2 135€), même s'ils restent inférieurs à ceux d'Avignon et Cavaillon.

Les salaires mensuels nets en Paca

Ecrit par le 1 avril 2025

Zone d'emploi	Salaire mensuel net moyen*
Lyon	2 786€
Cannes	2 745€
Toulouse	2 705€
Bollène-Pierrelatte - Partie Auvergne-Rhône-Alpes	2 688€
France	2 648€
Aix-en-Provence	2 628€
Bagnols-sur-Cèze	2 635€
Marseille	2 609€
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 472€
Montpellier	2 418€
Manosque	2 391€
France (hors Île-de-France)	2 377€
Valence	2 350€
Avignon - Partie Occitanie	2 344€
Avignon - Partie Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 335€
Nîmes	2 283€
Cavaillon	2 250€
Arles - Partie Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 242€
Orange	2 192€
Carpentras	2 154€
Arles - Partie Occitanie	2 135€
Bollène - Pierrelatte - Partie Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 120€
Valréas - Partie Auvergne-Rhône-Alpes	2 098€
Valréas - Partie Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 082€
Alès-Le Vigan	2 064€

*En équivalent temps plein – Source Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cannes champion régional des salaires

Par rapport au reste de la Région Sud, le Vaucluse reste bien loin du podium des revenus de Paca avec Cannes (2 745€), Aix-en-Provence (2 628€) et Marseille (2 609€). Martigues-Salon (2 586€), Nice (2 430€) et Manosque (2 391€) devancent également Avignon. Le chef-lieu de Vaucluse fait cependant mieux que Toulon (2 276€), Fréjus (2 209€), Digne-les-Bains (2 151€) Briançon (2 125€), Menton (2 120€) ou bien encore Gap (2 090€).

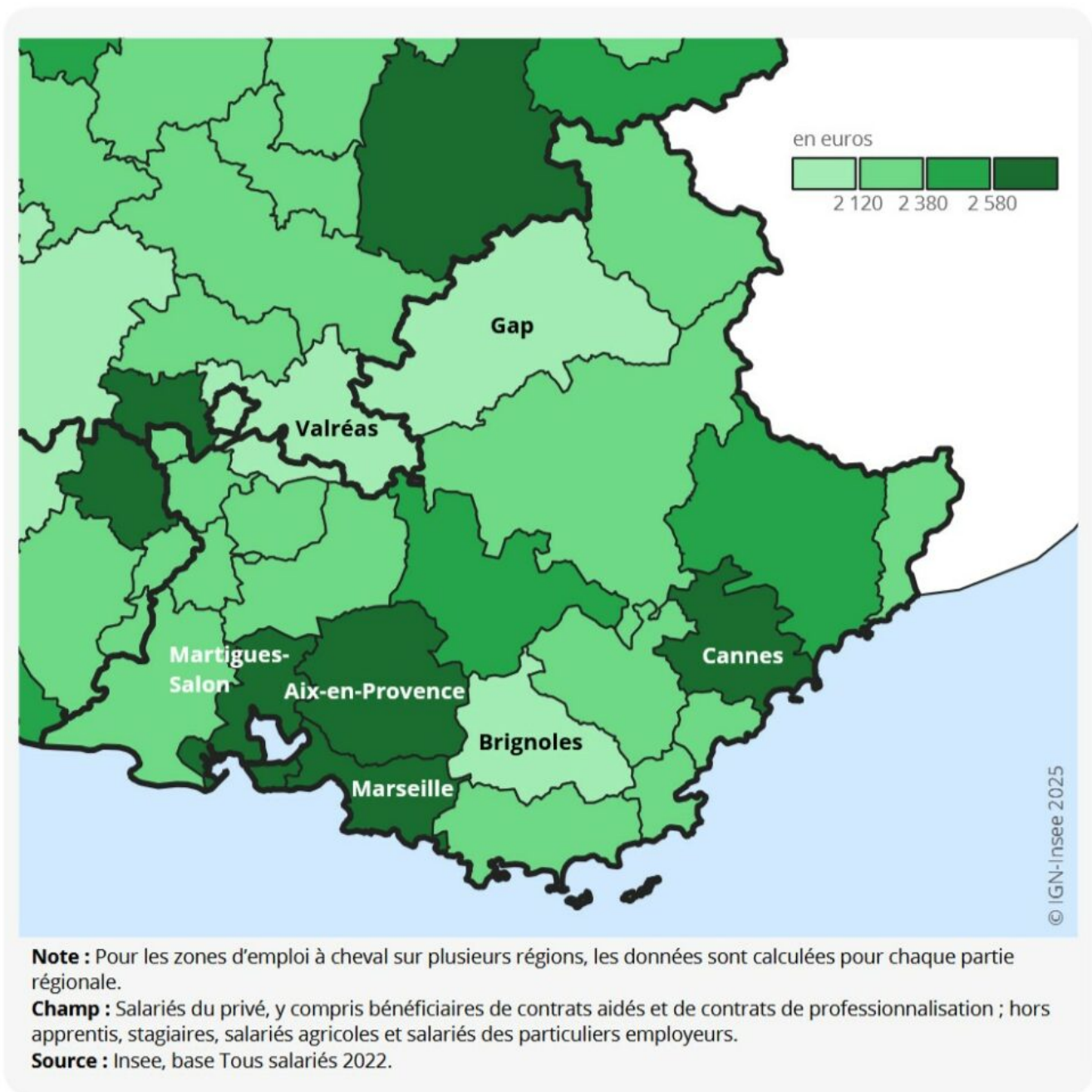
Par rapport à nos voisins, le Vaucluse apparaît très éloigné des niveaux de revenus des capitales métropolitaines comme Lyon (2 786€) et Toulouse (2 705€). Plus proche, Bagnols-sur-Cèze affiche un

Écrit par le 1 avril 2025

niveau assez élevé (2 635€), grâce à une forte présence industrielle autour de Marcoule, alors que Montpellier (2 418€) et Valence (2 350€) sont légèrement au-dessus. La zone d'emploi de Nîmes (2 283€) et encore plus celle d'Alès-Le Vigan (2 064€) sont, en revanche, en retrait d'Avignon.

Salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein par zone d'emploi

Ecrit par le 1 avril 2025



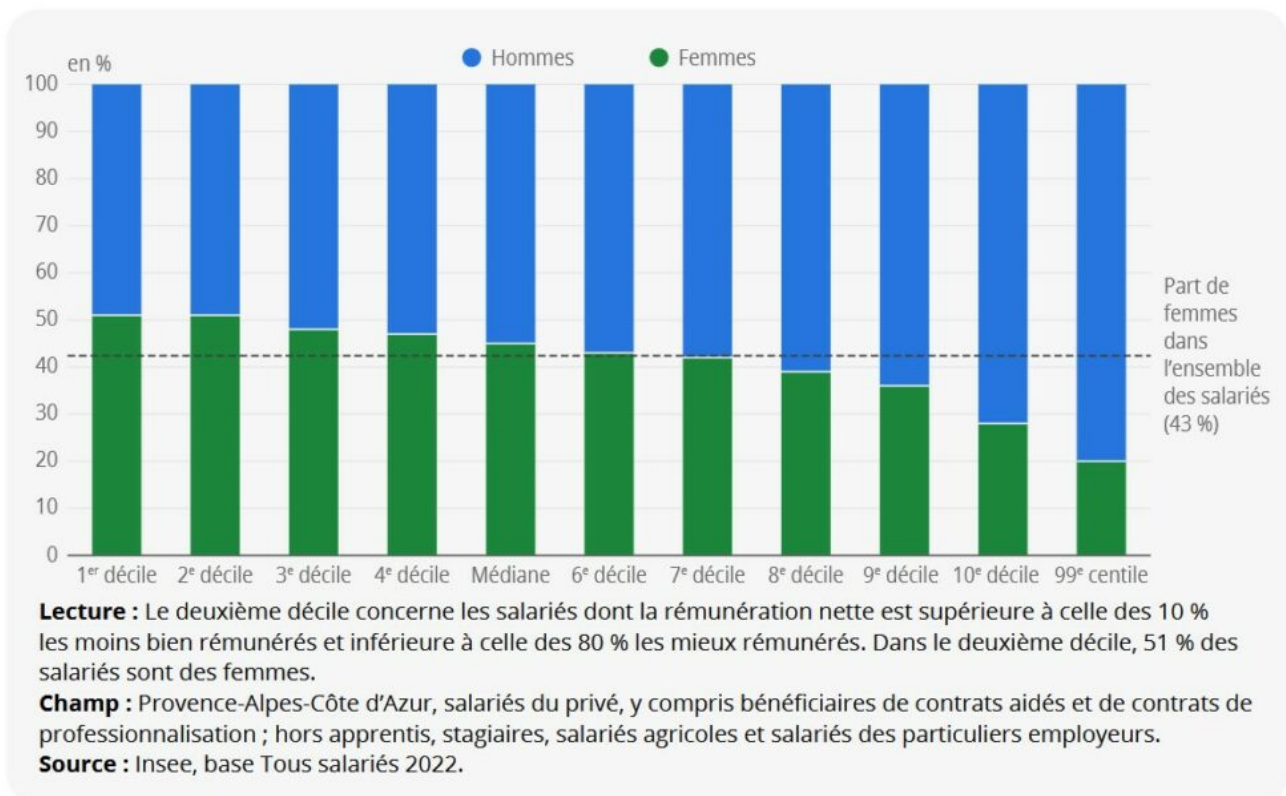
Les rémunérations les plus faibles concernent davantage les femmes

Par ailleurs au niveau régional, l'étude de l'Insee observe que les rémunérations les plus faibles concernent davantage les femmes : « En 2022, dans la région, le salaire moyen en EQTP dans le secteur privé est de 2 251€ mensuels pour les femmes et de 2 640€ pour les hommes. Cet écart de 14,7% en

Ecrit par le 1 avril 2025

défaveur des femmes est légèrement supérieur à celui observé en France ou en France de province (respectivement 14,1% et 14,3%). »

« Dans le secteur privé, 43% des salariés en équivalent temps plein sont des femmes (contre 46% de femmes parmi les personnes ayant occupé au moins un poste dans le privé dans la région en 2022). Les femmes sont surreprésentées dans le bas de la distribution des salaires : 51% des salariés les moins rémunérés (1er décile) sont des femmes contre seulement 28% des mieux rémunérés (10e décile) et même 20% à l'extrémité haute (1% des mieux rémunérés). »



Part de chaque sexe dans les déciles de la distribution des salaires en EQTP.

« Ces différences s'expliquent principalement par le fait que les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers et ne travaillent pas dans les mêmes entreprises ou les mêmes secteurs d'activité. Au niveau national, à poste et entreprise comparables, c'est-à-dire à profession identique exercée au sein d'un même établissement, l'écart de salaire moyen est sensiblement plus faible et atteint environ 3,4% en 2022. »

Parmi les salaires les plus élevés, trois sur dix ne concernent pas des cadres

Enfin, l'étude de Philippe Assael et Olivier Sanzeri constate qu'il n'est forcément nécessaire d'être cadre pour obtenir un salaire élevé.

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur, parmi les 10% de salariés les mieux rémunérés (dernier décile),

Ecrit par le 1 avril 2025

environ trois sur dix ne sont pas cadres. Sur 100 salariés non cadres du dernier décile, 64 occupent une profession intermédiaire, 30 sont ouvriers (dont une grande partie ouvriers qualifiés) et 6 sont employés. Les salariés de l'industrie sont nettement surreprésentés, notamment ceux exerçant dans la fabrication de matériels de transport, les industries extractives ou encore dans la cokéfaction et raffinage. Ces non-cadres de l'industrie exercent fréquemment des métiers de technicien d'installation et de maintenance des équipements industriels, de contrôle-qualité (en électricité, électromécanique et électronique...) ou dans le domaine de la recherche et du développement. Les non-cadres du tertiaire sont légèrement sous-représentés dans le dernier décile des rémunérations mais certaines activités sont fréquentes parmi les hauts salaires comme, par exemple, celles de l'information et de la communication et des activités financières et d'assurance. »

Fort recul de la natalité dans le Vaucluse



Ecrit par le 1 avril 2025

Les derniers [chiffres publiés par l'INSEE le 7 janvier 2025](#), montrent que la natalité en France poursuit la baisse constatée depuis 2011. En 2024, le nombre de naissance a reculé de 2,8 % par rapport à l'an dernier. Si dans les Bouches-du-Rhône la baisse n'est que de 1%, dans le Vaucluse le recul est de 4 %. Ainsi, dans les 10 dernières années ce département a perdu un quart de ses naissances.

La tendance est générale et particulièrement marquée, la France fait de moins en moins de bébés. D'après les démographes les taux de natalité actuels sont les plus faibles depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Le taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) est aujourd'hui de 1,68 contre 1,79 en 2022. Avec un taux de fécondité inférieur à 2,1, seuil de renouvellement de la population, celle-ci vieillit naturellement. Pour [Nicolas Cochez](#), chef de projets à la direction régionale de l'INSEE et auteur du dernier bilan démographique, les causes de ce recul historique sont multiples. Il y a d'abord des explications purement démographiques comme la diminution, dans la structure de la population française, du nombre de femmes en âge de procréer. Ensuite, il y a des explications plus sociologiques comme la montée des responsabilités des femmes dans la vie professionnelle, l'augmentation du nombre de femmes vivant seules ou encore la moindre confiance en l'avenir, explique ce démographe.

Une bonne ou une mauvaise nouvelle ?

Pour [Catherine Scornet](#), maitresse de conférence à l'université d'Aix-Marseille la baisse de la natalité et celle de la population est souvent associé à « un sentiment de déclin ». Le vieillissement de la population est associé à une perte de dynamisme de l'économie précise-t-elle. Si dans un premier temps, la baisse de la natalité c'est moins de dépenses de santé, d'éducation et d'allocation, la question du financement des retraites assis sur la contribution des actifs de moins en moins nombreux, devient rapidement problématique.

A contrario pour certains observateurs dans la mouvance écologique, moins de population c'est une bonne nouvelle pour la planète. La croissance démographique est souvent pointée du doigt dans les causes du réchauffement climatique : pression plus forte sur les ressources naturelles et augmentation des émissions de CO2.

Mais tous les scientifiques ne sont pas d'accord sur le sujet. Ainsi, [Hervé Le Bars](#), directeur d'études au laboratoire de démographie et d'histoire sociale, avance l'hypothèse que la baisse du nombre d'enfants a d'abord un impact en matière de consommation. Ainsi il relève que les ménages ayant moins d'enfants consomment d'avantage de biens et services ayant un impact sur les émissions de CO2.

Entre la nécessité économique de voir croître continuellement les populations et celle de les voir diminuer au motif de la préservation de la planète, celle de la stabilité est-elle un scénario si difficile à tenir ?

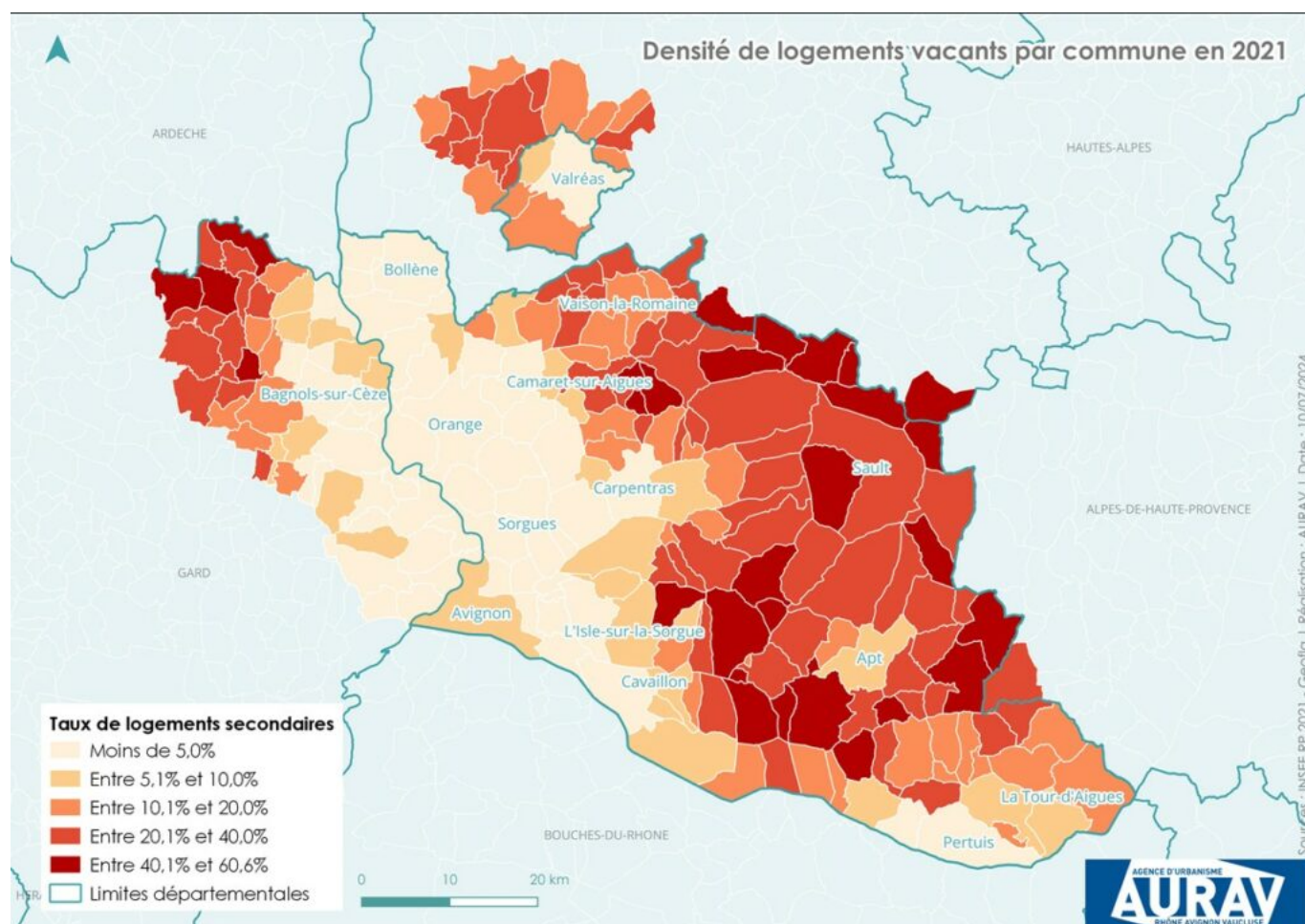
Ecrit par le 1 avril 2025

Vaucluse, de plus en plus de résidences secondaires



En Vaucluse, 27 100 logements sont occupés temporairement à titre de résidence secondaire ou de logement occasionnel en 2021 (INSEE), soit 8,6% du parc de logements, explique l'[Aurav](#), l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Ecrit par le 1 avril 2025



Copyright Aurav

Si le taux vauclusien est plus faible qu'à l'échelle nationale (10 %),

ce segment de l'offre a fortement progressé puisqu'il représentait 7,7% du parc en 2015. Cette tendance est à relier pour partie à l'essor des meublés de tourisme. La présence des résidences secondaires est surtout marquée dans la moitié Est du département et la frange Ouest du Gard Rhodanien, espaces nettement plus attractifs pour les résidents non permanents.

Selon l'Insee,

le Département de Vaucluse comptait 314 424 logements en 2021 dont la part des résidences principales est de 81,5% avec 256 118 habitats, la part des résidences secondaires comprenant les logements occasionnels est de 8,6% (soit 27 123 logements) et la part des logements vacants de 9,9% (soit 31 183 habitats).

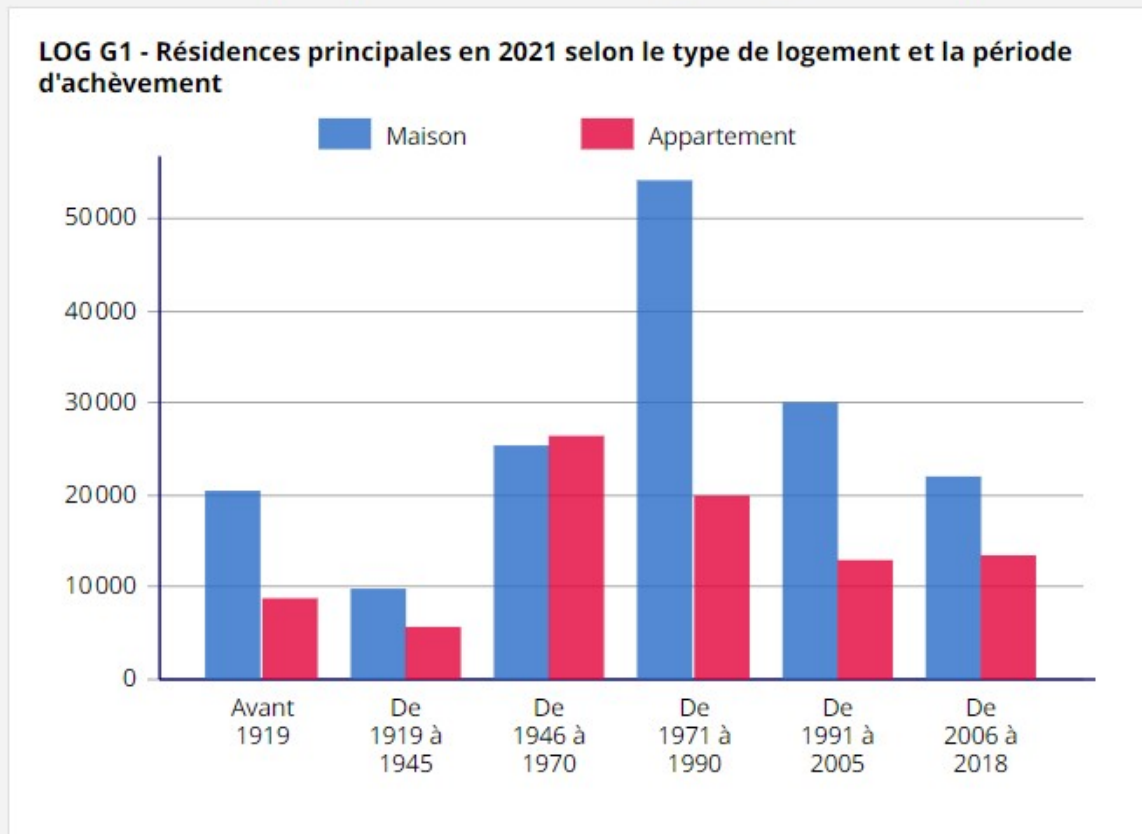
Le type de logements

Les maisons prédominent avec 200 761 constructions contre 110 805 appartements. Les résidences

Ecrit par le 1 avril 2025

principales arborent majoritairement 5 pièces et plus à hauteur de 34,2% du parc, suivies des 4 pièces pour 29,7% puis des 3 pièces pour 21,9%.

LOG G1 - Résidences principales en 2021 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2019.

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Copyright Insee

100 jours avant les Jo : l'Insee dresse le

Ecrit par le 1 avril 2025

panorama du sport dans la région Sud



A 100 jours des JO de Paris, Bruno Fabre et Olivier Sanzeri de l'Insee Paca (Institut national de la statistique et des études économiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur) dresse un état des lieux du sport dans la région*. En 2022, plus de 800 000 licences sportives ont été délivrées en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont huit sur dix pour un sport pratiqué durant les Jeux olympiques d'été. Avec 161 licences sportives pour 1 000 habitants, la région se classe au 6e rang des régions françaises. Pour sa part, en affichant un taux de 155 licenciés pour 1 000 habitants, le Vaucluse figure en 63e position des départements métropolitains.

« La grande majorité des habitants de la région pratiquent une activité physique et sportive, qu'elle soit occasionnelle ou régulière, expliquent Bruno Fabre et [Olivier Sanzeri](#) de [l'Insee Paca](#). Cette pratique peut être réalisée soit de manière autonome, en dehors de toute structure, soit encadrée au sein d'une association ou d'un club. Les clubs sportifs sont affiliés à l'une des 89 fédérations unisports qui délivrent les licences sportives nécessaires pour participer à des compétitions officielles. En 2022, les 8 200 clubs de Provence-Alpes-Côte d'Azur délivrent 828 000 licences annuelles sportives. Ce nombre avait

Ecrit par le 1 avril 2025

nettement baissé en 2021 (-10 % par rapport à l'année précédente), en lien avec l'épidémie de Covid-19, mais est revenu à son niveau d'avant-crise dès l'année suivante. Par rapport à 2017, et malgré la hausse de la population régionale, le nombre de licences apparaît relativement stable. En 2022, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 161 licences pour 1 000 habitants, soit un taux de licence semblable à celui observé en France. »

Département	Taux de licences pour 1 000 habitants
Hautes-Alpes	205
Ardèche	177
Alpes-Maritimes	176
Drôme	172
Var	168
Alpes-de-Haute-Provence	160
Hérault	159
Vaucluse	155
Gard	151
Bouches-du-Rhône	149

Insee-Paca

Le Vaucluse 63^e département en taux de licenciés

Dans le détail, avec un taux de 155 licences sportives pour 1 000 habitants le Vaucluse est en retrait de la moyenne régionale. Un résultat qui le place en 63^e position du classement des départements métropolitains dominés par les Landes (217), les Pyrénées-Atlantiques (206) et les Hautes-Alpes (205). Chez nos voisins, Drôme et Ardèche apparaissent comme plus sportif avec des taux respectifs de 172 et 177. A l'inverse, Gard (151) et Bouches-du-Rhône (149) affiche des niveaux de pratiques moins importants que le Vaucluse.

Ecrit par le 1 avril 2025

Région	Taux de licences pour 1 000 habitants
Auvergne-Rhône-Alpes	168
Bourgogne-Franche-Comté	152
Bretagne	178
Centre-Val-de-Loire	160
Corse	146
Grand Est	150
Guadeloupe	102
Guyane	71
Hauts-de-France	142
Île-de-France	139
La Réunion	114
Martinique	98
Mayotte	86
Normandie	160
Nouvelle-Aquitaine	177
Occitanie	169
Pays de la Loire	176
Provence-Alpes-Côte d'Azur	161

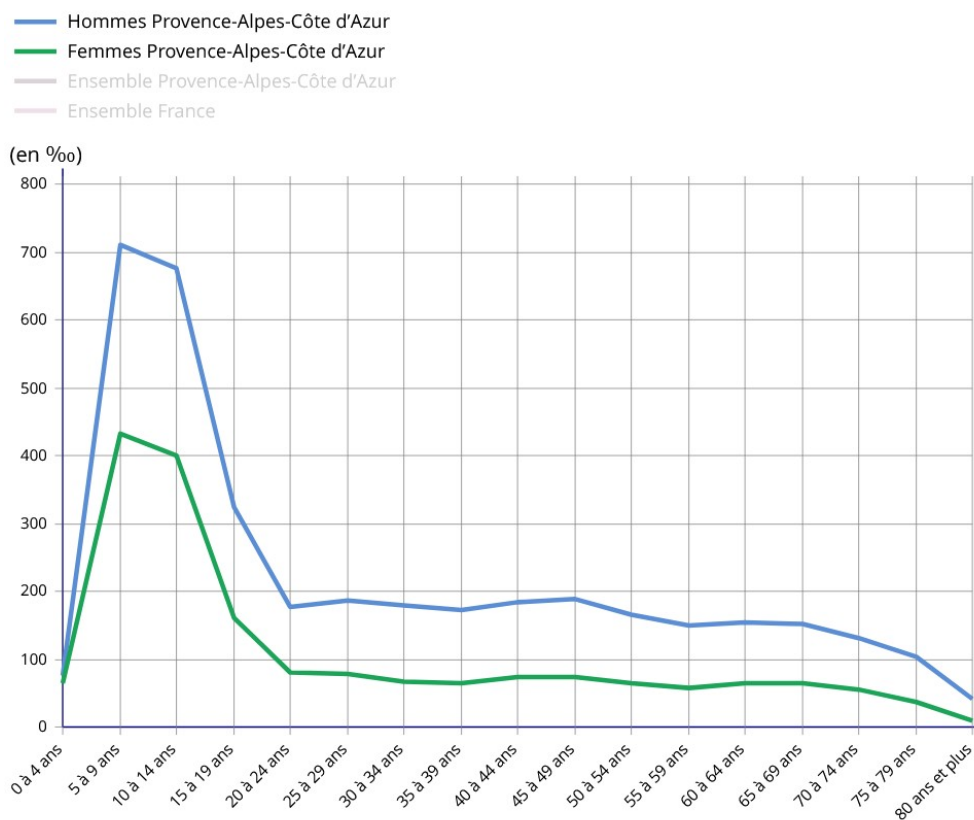
Insee-Paca

Davantage d'hommes et d'enfants

En région, « le taux de licence est deux fois plus important chez les hommes (225 licences pour 1 000 hommes) que chez les femmes (102 pour 1 000 femmes), poursuit l'étude de l'Insee-Paca. Cette différence peut s'expliquer par des pratiques plus fréquentes en dehors de clubs sportifs pour les femmes ou par une délivrance de licences différenciée selon le type de sport pratiqué. »

« La pratique d'un sport avec une licence au sein d'une fédération est très élevée chez les enfants : on compte 500 licences pour 1 000 enfants de 5 à 14 ans. Un décrochage progressif de la pratique sportive au sein d'une fédération est visible à l'adolescence. Prise de distance envers un encadrement, charge scolaire plus importante et pratique d'autres loisirs (dont des activités sportives en dehors de fédérations) sont des éléments qui peuvent expliquer en partie ce phénomène. Bien qu'il puisse également être pratiqué en dehors d'une structure officielle, l'insuffisance ou le manque de pratique sportive en fédération peut être un enjeu de santé publique, en particulier chez les enfants et adolescents. Chez les seniors, la pratique d'un sport au sein d'une fédération est peu fréquente : on ne compte que 70 licences pour 1 000 personnes âgées de 65 ans ou plus (voir graphique ci-dessous). »

Ecrit par le 1 avril 2025



Nombre de licences pour 1 000 habitants par tranche d'âge et par sexe en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Insee-Paca

Football, tennis et équitation sur le podium des sports olympiques d'été

« À partir du 26 juillet 2024, la France accueillera les 33^e Jeux olympiques d'été, rappellent Bruno Fabre et Olivier Sanzeri. Si la majorité des épreuves se dérouleront à Paris, les villes de Marseille et Nice seront aussi hôtes d'épreuves sportives. Des rencontres du tournoi olympique de football se dérouleront à Marseille et à Nice. Marseille accueillera en outre les épreuves de voile (dériveur, planche à voile, kiteboard, etc.). »

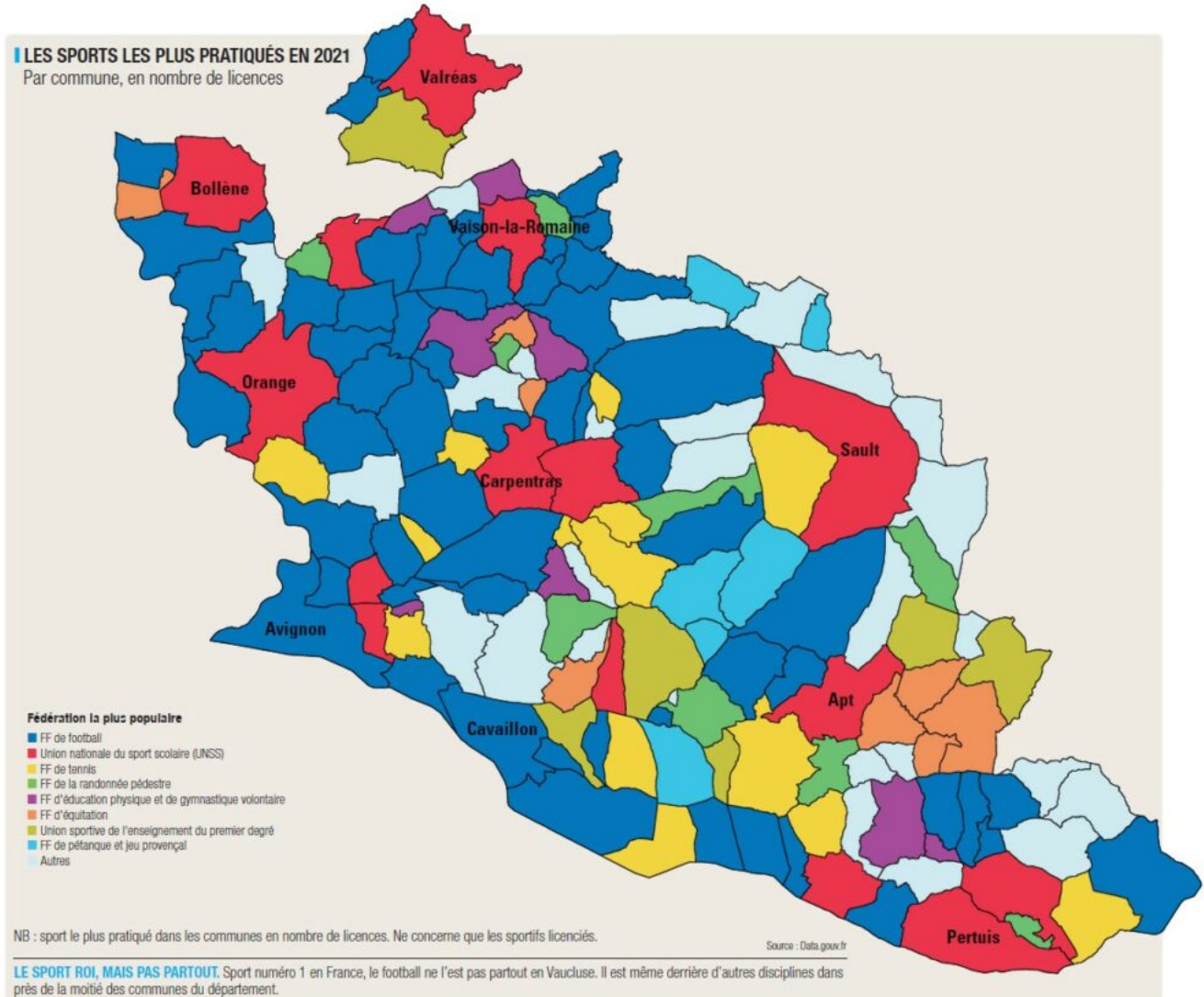
« Parmi l'ensemble des 828 000 licences comptabilisées dans la région, 658 000 (79% de l'ensemble des licences) sont délivrées par une des 32 fédérations olympiques d'été et 157 000 par une des 54 fédérations non olympiques (19%). Parmi ces dernières, la fédération de pétanque et de jeu provençal enregistre le nombre le plus important de licences (27 000) devant celles de randonnée pédestre (25 000) et de karaté (21 000). Les trois fédérations olympiques d'hiver ne regroupent que 14 000 licences (moins de 2%). »

Paca compte deux fois moins de licences de football qu'en Bretagne

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les sports olympiques d'été sont, dans l'ensemble des licences de la région, légèrement sous-représentés. Parmi ces sports, le football (117 000 licences, 18 % de l'ensemble

Ecrit par le 1 avril 2025

des licences des sports olympiques d'été) est le plus pratiqué devant le tennis (95 000 licences, 15 %) et l'équitation (44 000 licences, 7 %). Les dix sports olympiques d'été les plus pratiqués concentrent trois quarts des licences comme au niveau national. »



Données issues de l'édition 2024 du Vaucluse en chiffres de l'Echo du mardi.

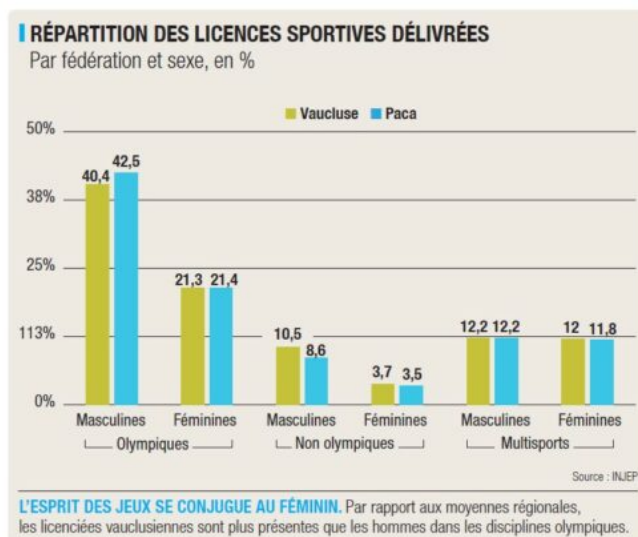
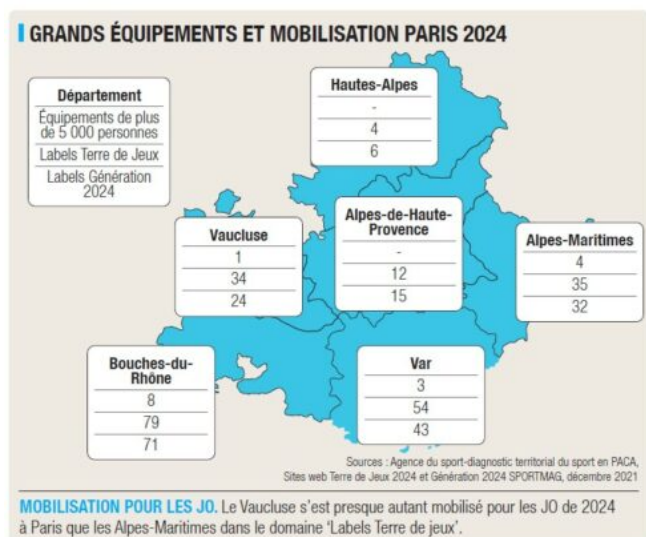
« Parmi les sports comptant le plus de licences, la région se singularise par rapport à la France par une sous-représentation marquée du football (18% des licences olympiques d'été dans la région contre 24 % au niveau national). Rapporté à la population, le nombre de licences de football est deux fois plus faible dans la région qu'en Bretagne et Pays-de-la-Loire. Le basket-ball y est également moins pratiqué (4 % contre 6 %). La voile (6 % contre 3 %) et le tir (5 % contre 3 %), sont en revanche, surreprésentés dans la région. »

Écrit par le 1 avril 2025

Quelle place pour les femmes dans le sport ?

« Dans la région, 222 000 licences sont détenues par des femmes, soit un tiers de l'ensemble des licences des fédérations olympiques d'été. Cette part est similaire à celle constatée en France. L'équitation (38 000 licences, 13% des licences olympiques d'été détenues par des femmes), le tennis (29 000, 9%) et la natation (20 000, 8%) sont les trois sports les plus pratiqués par les femmes au sein d'une fédération. Sur le podium masculin, le football est sur la première marche (106 000 licences, 24% des licences olympiques d'été détenues par des hommes), suivi du tennis (66 500, 15%) et du golf (29 000, 6%). Au niveau national, sur les podiums par sexe, le basket-ball arrive en 3^e position avant le golf chez les hommes et la gymnastique remplace la natation chez les femmes. »

« Les femmes sont très présentes au sein des fédérations d'équitation, de danse et de gymnastique. Pour ces sports, plus de huit licences sur dix sont détenues par des femmes. Elles sont également surreprésentées au sein de la fédération de natation, avec plus d'une licence sur deux détenue par des femmes. Inversement, elles sont très nettement sous-représentées dans les fédérations de football, de rugby et de tir. »



Données issues de l'édition 2024 du Vaucluse en chiffres de l'Echo du mardi.

Quel âge pour quel sport ?

« Le golf est le sport olympique d'été dont l'âge médian des licenciés est le plus élevé (61 ans), suivi du tir (50 ans) et de l'aviron (48 ans). À l'inverse, certains sports sont pratiqués par des personnes bien plus jeunes : une licence sur deux de gymnastique est détenue par une personne de moins de 8 ans, de moins de 9 ans pour le judo et de moins de 11 ans pour la natation et le taekwondo. »

« Jusqu'à 9 ans, la gymnastique est le sport le plus prisé par les filles (17% des licences des filles de moins de 9 ans sont enregistrées au sein de la fédération de gymnastique) puis l'équitation passe en tête, jusqu'à 34 ans (20% des licences entre 10 et 34 ans), suivie du tennis (16% des licences chez les plus de 34 ans). Au-delà de 50 ans, la pratique du golf devient la plus courante (16%). Les garçons de moins de

Ecrit par le 1 avril 2025

cing ans pratiquent souvent le judo (22%). Puis le football devient le sport le plus choisi, jusqu'à 49 ans. À partir de 50 ans, les pratiques du tennis, du tir et du golf arrivent en tête. »

Une hausse importante du nombre de licences notamment chez les femmes

« Entre 2017 et 2022, dans la région, le nombre de licences dans les fédérations olympiques d'été augmente de 4,1% quand la population croît d'environ 2%, conclut l'étude de l'Insee. La progression dans la région est la plus forte de France (hors Mayotte), juste derrière la Corse (+4,4%). Au niveau national, le nombre de licences stagne sur la période (-0,1%) malgré une augmentation de la population (+1,6%). »



© [Aviron en Vaucluse.mp4](#)

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'évolution du nombre de licences dans les fédérations olympiques d'été varie fortement entre les départements. Les départements les plus dynamiques sont les Alpes-Maritimes (+7,6%) et les Hautes-Alpes (+5,9%). Le nombre de licences augmente dans le Var (+4%) et les Bouches-du-Rhône (+3,4%). Il est stable en Vaucluse (+0,1 %) tandis qu'il diminue fortement dans les Alpes-de-Haute-Provence (-7,6%). Dans le top 10 des fédérations olympiques d'été, deux connaissent une baisse de leur nombre de licences entre 2017 et 2022 : la fédération de judo (-15%) et celle de handball (-5%). La natation et la voile ont le vent en poupe avec des augmentations de respectivement 22% et 15 %. Le nombre de licences de basketball est stable. Entre 2017 et 2022, la hausse du nombre de licences est environ deux fois plus importante pour les femmes (+5,9% contre +3,2%). Au niveau

Ecrit par le 1 avril 2025

national, le nombre de licences détenues par des femmes progresse moins vite (+1,8%), tandis qu'il diminue pour les hommes (-1%). »

Etude de Bruno Fabre et Olivier Sanzeri de l'Insee Paca complétée par des données de l'édition 2024 du Vaucluse en chiffres de l'Echo du mardi (L.G.)

**Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep). L'Injep, à travers sa mission des enquêtes, des données et études statistiques (Medes), constitue le service statistique ministériel (SSM) responsable des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et du sport.*

Les hommes, les cadres et les plus diplômés déclarent plus souvent une activité physique et sportive

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, huit personnes de 15 ans ou plus sur dix déclarent pratiquer dans l'année une activité physique et sportive (au sein d'un club, d'une association, en salle de sport ou en dehors de toute structure) que ce soit occasionnellement (moins d'une fois par semaine pour un peu plus d'une personne sur dix) ou à un rythme régulier (au moins une fois par semaine pour près de sept personnes sur dix). Marche, course à pied, athlétisme, activités de la forme et de la gymnastique, danse, vélo et sports urbains (skate, roller) sont les activités les plus prisées, que ce soit avec ou sans licence.

Le profil socio-démographique influe fortement sur la pratique d'une activité physique et sportive. Elle est moins fréquente chez les femmes (77% contre 85% chez les hommes). De même, les moins diplômés (niveau d'étude inférieur au bac) pratiquent moins souvent une activité physique ou sportive (70% contre 95% pour les diplômés d'un niveau supérieur au bac). De manière générale, les personnes en emploi pratiquent plus fréquemment une activité physique ou sportive (90%) notamment les cadres et professions intellectuelles supérieures (93% contre 68% des ouvriers). La pratique d'une activité physique et sportive occasionnelle ou régulière est plus fréquente chez les moins de 50 ans notamment chez les personnes âgées de 15 à 29 ans (94%). En revanche, elle est bien moins développée chez les personnes de 50 ans ou plus (71%).

De plus en plus de signes de dégradation de l'économie régionale

Ecrit par le 1 avril 2025



L'[Institut national de la statistique et des études économiques](#) (Insee) vient de dévoiler les chiffres de l'étude, élaborée par [Étienne Lenzi](#) et Corinne Roche, concernant le 4e trimestre 2023 et le ralentissement de l'activité économique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui se poursuit.

La croissance française demeure hésitante, malgré une désinflation qui se poursuit. Cela permet de relancer doucement la consommation des ménages, portée par des gains de salaire réel. Les conditions de financement entravent toutefois l'investissement des ménages et des entreprises, ce qui se traduit notamment par des difficultés dans le secteur du bâtiment. Le climat de l'emploi se normalise et retrouve une évolution plus proche de l'activité réelle, plus atone donc.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le ralentissement de l'activité économique se poursuit au quatrième trimestre 2023, avec un volume d'heures rémunérées qui croît de moins en moins depuis le début de l'année. L'industrie est le secteur qui semble le mieux résister au contexte économique national et international dégradé. En revanche, la construction et l'immobilier subissent des perturbations, qui pèsent sur les mises en chantier et les permis de construire. Dans le tertiaire marchand, la croissance s'essouffle et la fréquentation touristique faiblit en fin d'année.

Ecrit par le 1 avril 2025

L'emploi régional, dont la croissance ralentissait depuis plusieurs trimestres, stagne en cette fin d'année 2023. Le tertiaire marchand, secteur le plus pourvoyeur d'emplois de la région, voit ses effectifs baisser pour la première fois depuis 2020. Cela pèse sur l'emploi global, malgré le dynamisme de l'industrie et de l'intérim. Le taux de chômage reste stable. Les défaillances d'entreprises continuent d'augmenter à un rythme soutenu et ont dépassé en 2023 leur niveau d'avant-crise Covid. Les créations d'entreprises sont en baisse ce trimestre.

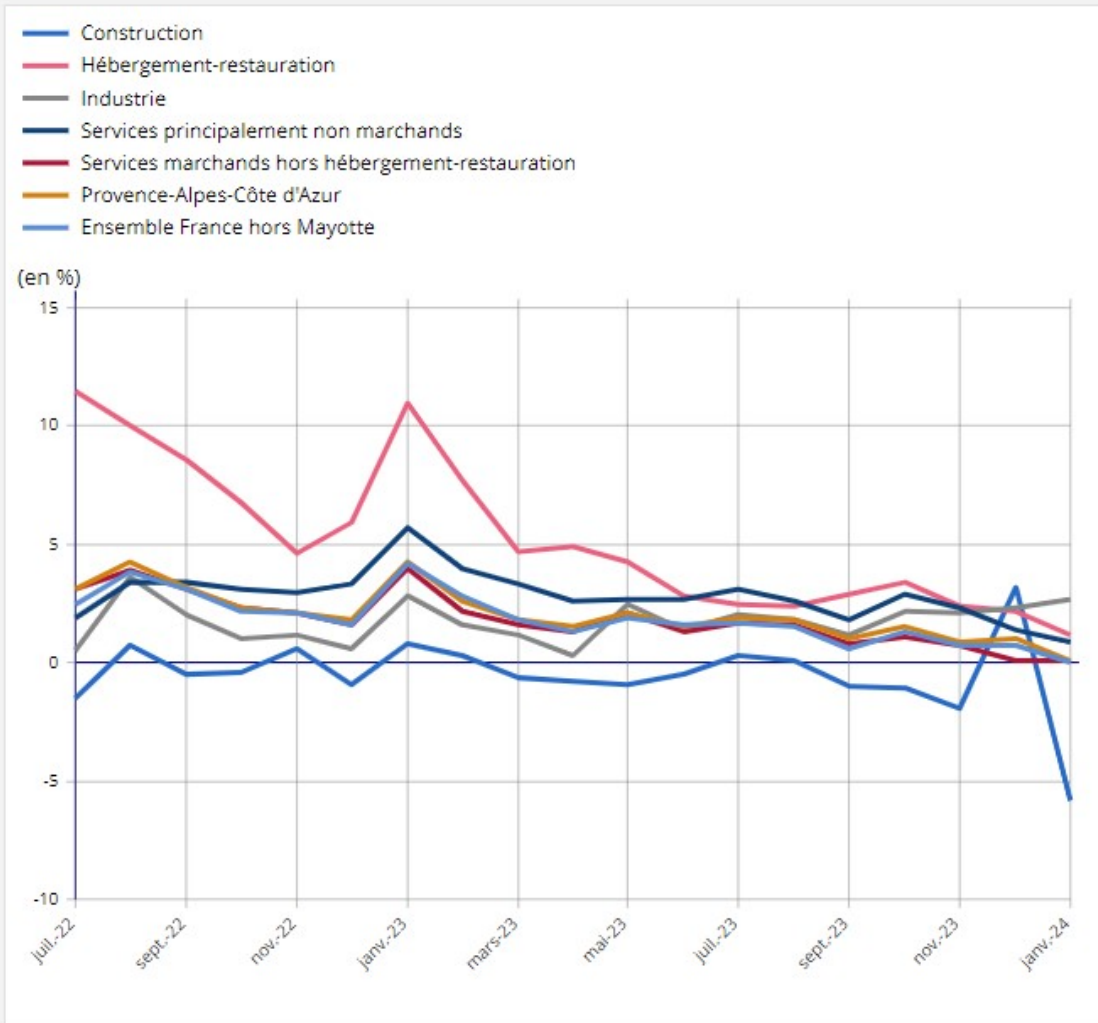
Le ralentissement de l'activité économique se poursuit

Au quatrième trimestre 2023, l'activité économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mesurée par les heures rémunérées, est en hausse de 1,1 % par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente (après +1,6 % au trimestre précédent). Cette progression est légèrement supérieure à celle observée en France hors Mayotte (+0,9 %, après +1,2 % au trimestre précédent). Le rythme de progression ralentit toutefois assez nettement tout au long de l'année 2023 (voir tableau ci-dessous). Pour début 2024, les premières données disponibles indiqueraient une stagnation de l'activité sur un an.

Ecrit par le 1 avril 2025

Figure 1a – Évolution mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par secteur d'activité



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

Le volume d'heures rémunérées au dernier trimestre 2023 s'accroît de 2,7 % dans l'hébergement-restauration alors que les autres activités du tertiaire marchand ne progressent que de 0,6 %. L'industrie et le tertiaire non marchand restent dynamiques (+2,2 %), alors que la construction est en baisse (-0,1 %).

Dans tous les départements de la région, la croissance sur un an du volume d'heures rémunérées ralentit, mais reste positive au quatrième trimestre 2023. Sur un an, l'activité demeure bien orientée dans les

Ecrit par le 1 avril 2025

Alpes-de-Haute-Provence (+3,0 %). Dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var, elle progresse à un rythme proche de la moyenne régionale. En revanche, l'activité est plus à la peine dans les Hautes-Alpes (+0,4 %) et en Vaucluse (+0,2 %).

Les permis de construire et les nouveaux chantiers plongent

Au quatrième trimestre 2023 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les perspectives d'activité dans le bâtiment stagnent. Pour le troisième trimestre d'affilée, les heures rémunérées sont en baisse. Au niveau national, la tendance est un peu meilleure.

Les mises en chantier plongent pour le troisième trimestre consécutif : -20,0 % par rapport au troisième trimestre, -33,6 % sur un an. Le nombre de chantiers commencés sur un trimestre flirte avec la barre des 4 500, alors qu'il s'élevait encore à plus de 8 000 début 2022 (voir tableau ci-dessous). Au niveau national, le recul est bien plus mesuré ce trimestre (-1,6 %) mais reste prononcé sur un an (-28,8 %).

Figure 2 - Évolution du nombre de logements



Note : données en cumul trimestriel CVS-CJO, en date réelle estimée.

Source : SDES, Sitadel.

Ecrit par le 1 avril 2025

Sur les douze derniers mois, les évolutions du nombre de nouveaux chantiers diffèrent selon les départements. Au total, sur 2023, les mises en chantier baissent fortement dans les Bouches-du-Rhône (-32 % sur un an), le Var (-13 %) et le Vaucluse (-18 %). Dans les Alpes-Maritimes, qui avaient maintenu le nombre de nouveaux chantiers à un niveau stable jusqu'alors, elles baissent sensiblement (-11 %). Enfin, les logements commencés sont en baisse dans les Alpes-de-Haute-Provence et en hausse dans les Hautes-Alpes, où les volumes considérés sont toutefois assez faibles.

Dans la région, 6 650 permis de construire ont été délivrés entre octobre et décembre 2023, soit un volume en hausse par rapport au trimestre précédent (+17,6 %). C'est la première hausse des autorisations depuis mi-2022, où elles dépassaient le seuil des 10 000. Sur un an, le nombre de permis reste toutefois en retrait de 10,2 %. Au niveau national, la tendance est également positive, avec une hausse de 7,8 % ce trimestre et de 3,0 % sur un an. Cette hausse pourrait laisser présager une éclaircie dans la construction neuve pour les mois à venir.

En parallèle, au niveau national, le climat des affaires dans le bâtiment poursuit sa baisse entamée en janvier 2023. L'évolution de l'activité prévue dans la construction de logements neufs est en baisse depuis deux ans et ne semble pas ralentir. Toutefois, la demande reste stable pour les activités de construction neuve et d'entretien-amélioration confondues, et le taux d'utilisation des capacités de production augmente, demeurant supérieur à sa moyenne de longue période. Les difficultés d'approvisionnement ne sont plus un problème pour le secteur.

L'industrie régionale reste dynamique

Sur un an, l'activité industrielle régionale, mesurée par les heures rémunérées, suit une dynamique positive au quatrième trimestre 2023 (+2,2 % par rapport au quatrième trimestre 2022). La tendance est nettement meilleure que celle observée en France (hors Mayotte), où l'activité augmente faiblement (+0,4 %).

La dynamique positive de l'industrie en Provence-Alpes-Côte d'Azur est portée par le secteur de la fabrication de matériels de transport (+7,6 % sur un an). Les industries extractives énergie et gestion de l'eau (+2,7 %) ainsi que la cokéfaction et raffinage (+2,9 %) demeurent également bien orientées. L'activité dans la fabrication d'autres produits industriels augmente moins vite (+1,6 % sur un an), alors que la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques, fabrication de machines et l'industrie agro-alimentaire se maintiennent à un niveau à peine supérieur à celui d'il y a un an.

Fréquentation des hôtels : une fin d'année au ralenti

Au quatrième trimestre 2023, le nombre de nuitées dans les hôtels de Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à 4,2 millions, en baisse de 0,6 % par rapport au quatrième trimestre de l'année précédente. Cette diminution est en majeure partie due au recul des nuitées des touristes provenant de France (-5,0 %), qui avaient fortement soutenu la fréquentation lors des années post-Covid. À l'inverse, le nombre de nuits passées dans la région par des touristes étrangers augmente sensiblement (+11,0 %). La baisse de la fréquentation est bien plus prononcée en France (-3,2 %). D'une part, les touristes domestiques (résidant en France) y sont en retrait comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'autre part les touristes étrangers

Ecrit par le 1 avril 2025

sont également moins présents (-0,3 %).

L'orientation de la fréquentation dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes est plutôt favorable en cette fin d'année (respectivement +4,1 % et +3,5 %). Le département des Alpes-Maritimes, qui concentre 40 % des nuitées hôtelières de la région, a attiré plus de la moitié (60 %) des touristes en provenance de l'étranger. Leur fréquentation est en hausse de 15,0 % dans ce département et compense largement la baisse des touristes résidents en France (-4,7 %).

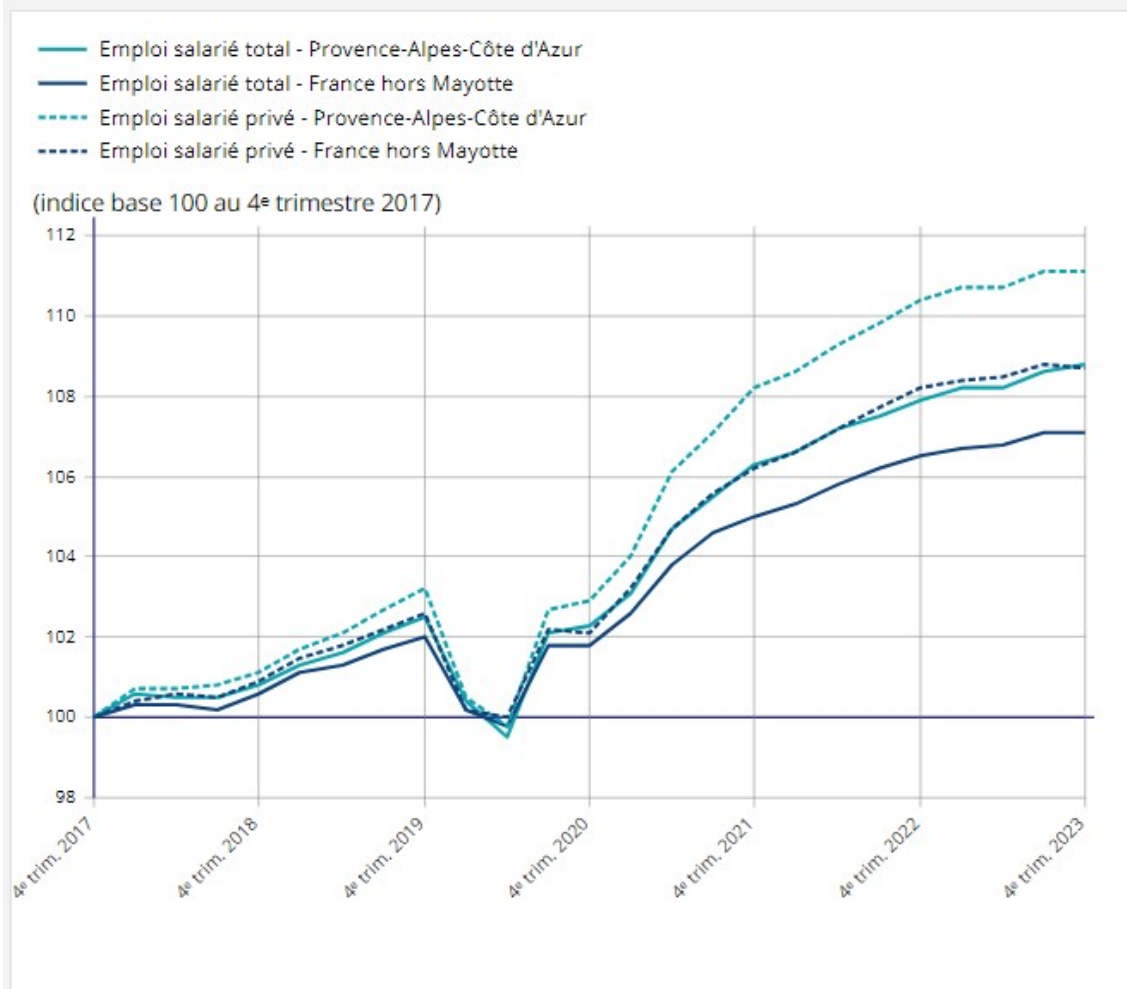
Le Vaucluse parvient à maintenir une fréquentation un peu au-dessus de celle du quatrième trimestre 2022 (+1,1 %). Le nombre de nuitées baisse en revanche dans les Hautes-Alpes (-2,0 %), les Bouches-du-Rhône (-3,4 %) et le Var (-7,1 %).

L'emploi ne progresse plus

Au quatrième trimestre 2023, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'emploi salarié reste stable par rapport au trimestre précédent (+0,1 %, après +0,3 % au troisième trimestre, voir tableau ci-dessous). La région compte ainsi 2 014 000 emplois salariés (+3 000 emplois sur un trimestre). Au total dans la région, l'emploi est supérieur de 0,8 % à son niveau d'il y a un an. En France (hors Mayotte), l'évolution de l'emploi salarié total est également stable ce trimestre (+0,0 %, +0,6 % sur un an).

Ecrit par le 1 avril 2025

Figure 3 – Évolution de l'emploi salarié



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

L'emploi privé, moteur habituel de l'emploi en Provence-Alpes-Côte d'Azur, stagne ce trimestre (+0,0 %, +0,7 % sur un an), comme au niveau national. À l'inverse, l'emploi public progresse (+0,5 %, +1,3 % sur un an).

L'emploi salarié est dynamique dans les Alpes-de-Haute-Provence (+0,8 %). Il augmente faiblement dans les Bouches-du-Rhône et le Var (+0,2 %) et stagne dans les autres départements.

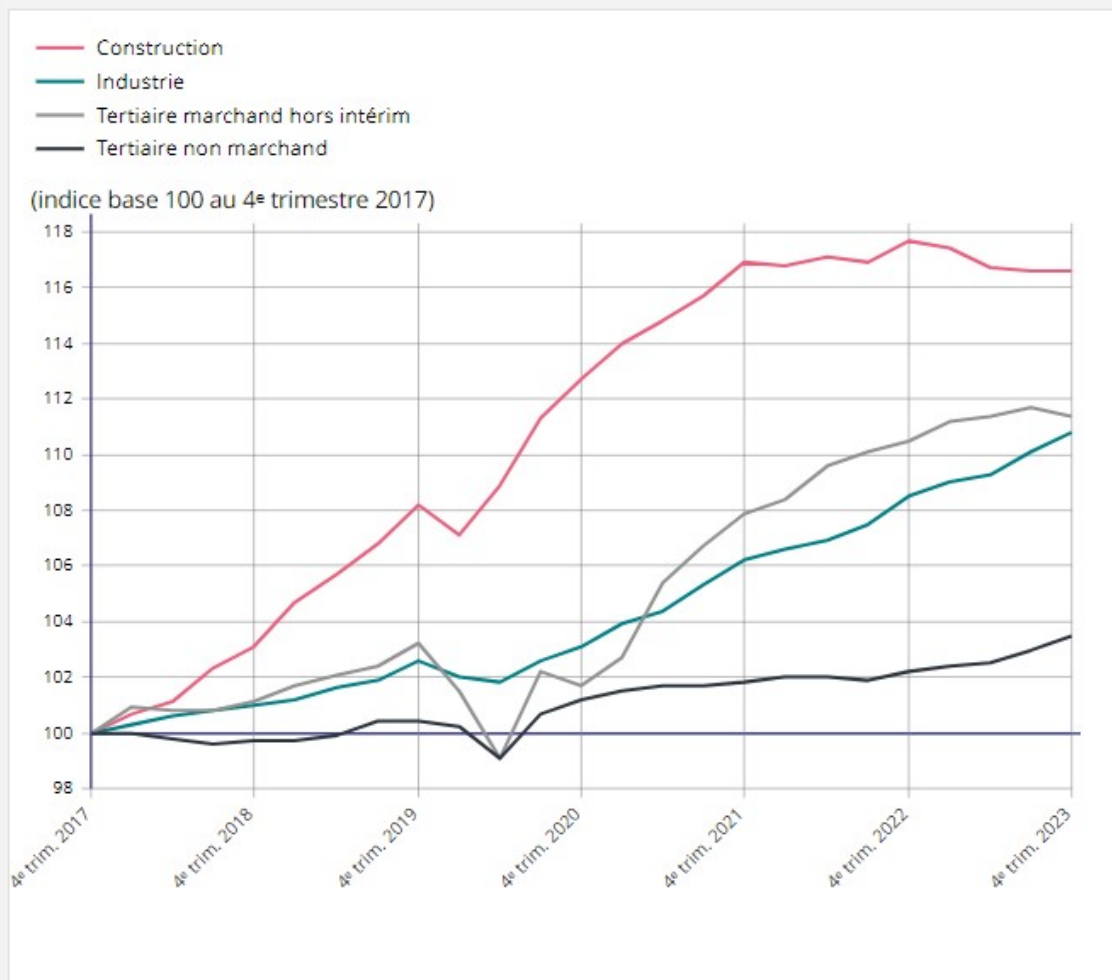
Le tertiaire marchand tire l'emploi vers le bas

Au quatrième trimestre 2023, l'emploi dans le tertiaire marchand hors intérim, qui représente près de la

Ecrit par le 1 avril 2025

moitié des emplois de Provence-Alpes-Côte d'Azur, baisse (-0,3 % sur un trimestre, voir tableau ci-dessous). Il s'agit de la première baisse sur un trimestre depuis fin 2020 (période de confinement lié à la Covid-19). Au niveau France hors Mayotte, l'emploi dans le tertiaire marchand (hors intérim) stagne (-0,1 %).

Figure 4 - Évolution de l'emploi salarié par secteur - Provence-Alpes-Côte d'Azur



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Champ : emploi salarié total hors intérim.

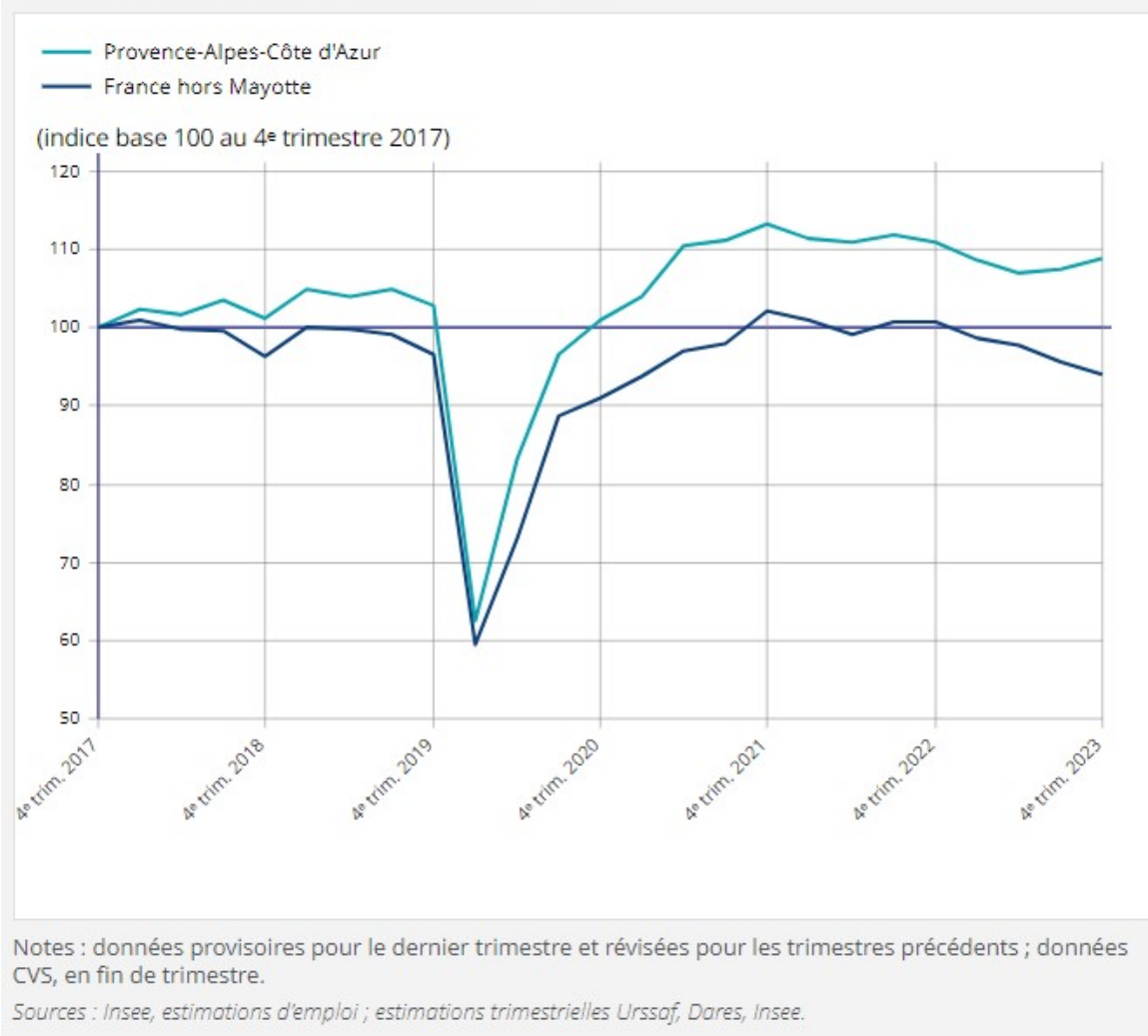
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Dans la région, les sous-secteurs du tertiaire marchand perdent quasiment tous des effectifs ce trimestre. C'est le cas de l'hébergement-restauration (-0,9 %), l'information-communication (-0,8 %), les activités immobilières (-0,5 %), le transport-entrepôt (-0,3 %) et le commerce (-0,3 %). Seules les activités financières et d'assurances créent plus d'emplois qu'elles n'en détruisent (+0,6 %). Sur un an, ce sont les activités immobilières qui accusent la plus forte baisse (-3,3 %).

Ecrit par le 1 avril 2025

Au quatrième trimestre 2023, le nombre d'intérimaires en Provence-Alpes-Côte d'Azur est en hausse sensible (+1,3 %), après avoir connu une forte diminution au premier semestre (voir tableau ci-dessous). Les effectifs totaux sur 2023 demeurent inférieurs au niveau de 2022 (-1,9 %). Cette hausse sur un trimestre contraste fortement avec la tendance de la France (hors Mayotte) où la baisse du nombre d'intérimaires entamée en 2022 se poursuit (-1,7 % ce trimestre, -6,6 % sur un an).

Figure 5 - Évolution de l'emploi intérimaire



L'intérim repart fortement à la hausse dans les Hautes-Alpes (+10,0 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+7,0 %), mais accuse une nette baisse dans les Alpes-Maritimes (-2,4 %) et en Vaucluse (-1,5 %). Dans le Var et les Bouches-du-Rhône l'emploi intérimaire évolue comme en moyenne régionale.

L'emploi industriel poursuit sa hausse au quatrième trimestre (+0,6 %, après +0,7 % au trimestre précédent), et croît dans tous les sous-secteurs. En particulier, la progression des effectifs dans la

Ecrit par le 1 avril 2025

fabrication de matériels de transport est forte (+1,3 % sur trois mois, +5,0 % sur un an).

Depuis la crise sanitaire, la dynamique de l'emploi industriel (hors intérim) reste plus soutenue en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France (hors Mayotte, +0,3 % ce trimestre). Sur douze mois, l'emploi industriel est en hausse de 2,1 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur contre 1,1 % au niveau national.

Dans la construction, la baisse des effectifs (hors intérim) semble interrompue depuis deux trimestres en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,1 % au quatrième trimestre, après -0,0 % au trimestre précédent), après la contraction enregistrée début 2023. Sur un an, les effectifs du secteur sont encore en nette baisse (-0,9 %).

À noter tout de même que les emplois intérimaires, lorsqu'ils sont affectés au secteur utilisateur, sont un peu plus dynamiques dans les secteurs les plus à la peine sur les créations d'emploi classiques. La construction et le tertiaire marchand gagnent des intérimaires ce trimestre, mais le nombre de destructions d'emploi dans ces secteurs est plus élevé que les apports de nouveaux intérimaires. Dans l'industrie, c'est l'inverse : l'emploi classique est dynamique et le recours à l'intérim baisse.

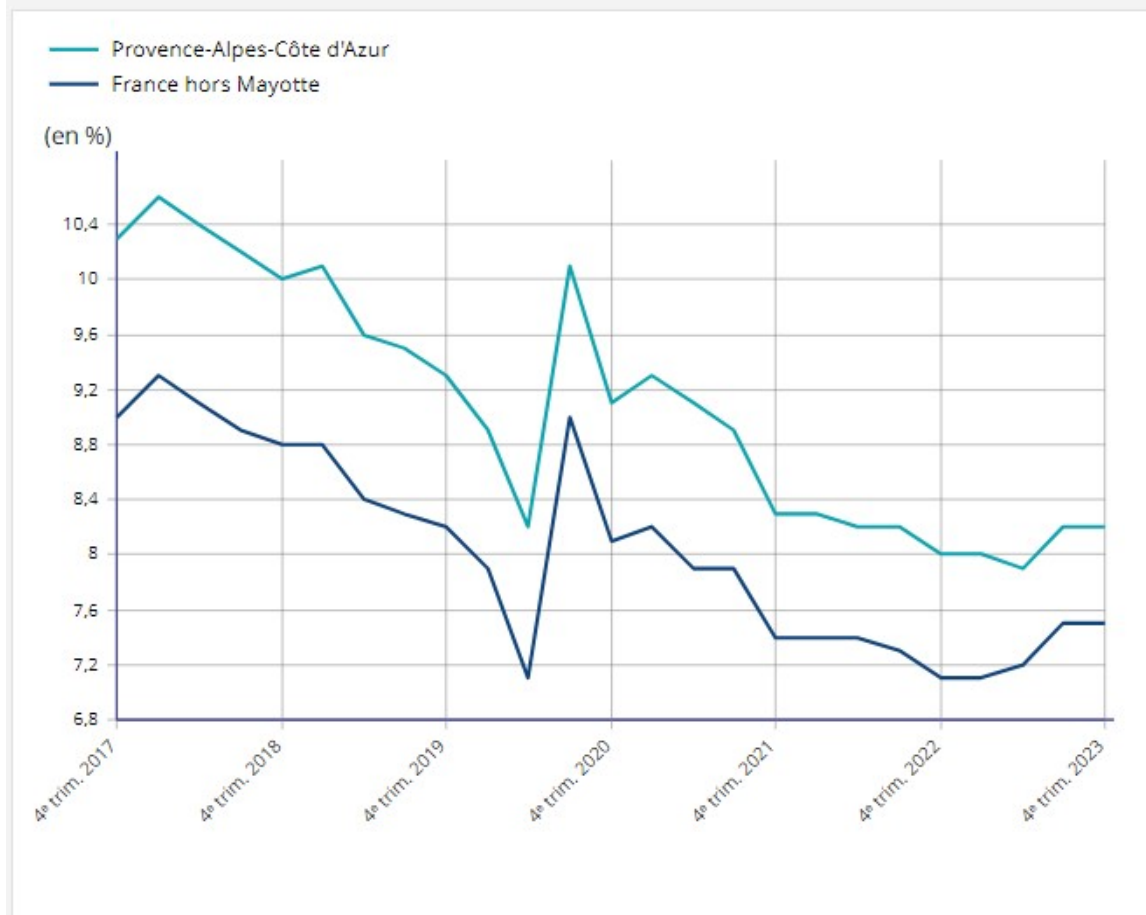
Le taux de chômage se stabilise

Le taux de chômage est stable ce trimestre (+0,0 point), après la hausse enregistrée au trimestre précédent (la première depuis plus de deux ans, voir tableau ci-dessous). Il s'établit à 8,2 % de la population active. En France (hors Mayotte), il se stabilise également et s'élève à 7,5 % de la population active.

Après avoir augmenté dans la totalité des zones d'emploi de la région lors du troisième trimestre, le taux de chômage se stabilise au niveau localisé. C'est dans la zone d'emploi de Bollène (partie Provence-Alpes-Côte d'Azur) qu'il augmente le plus (+0,3 point). Il est le plus faible dans le département des Hautes-Alpes (6,9 %) tandis qu'il demeure le plus élevé en Vaucluse (9,9 %).

Ecrit par le 1 avril 2025

Figure 6 - Taux de chômage



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données trimestrielles CVS.

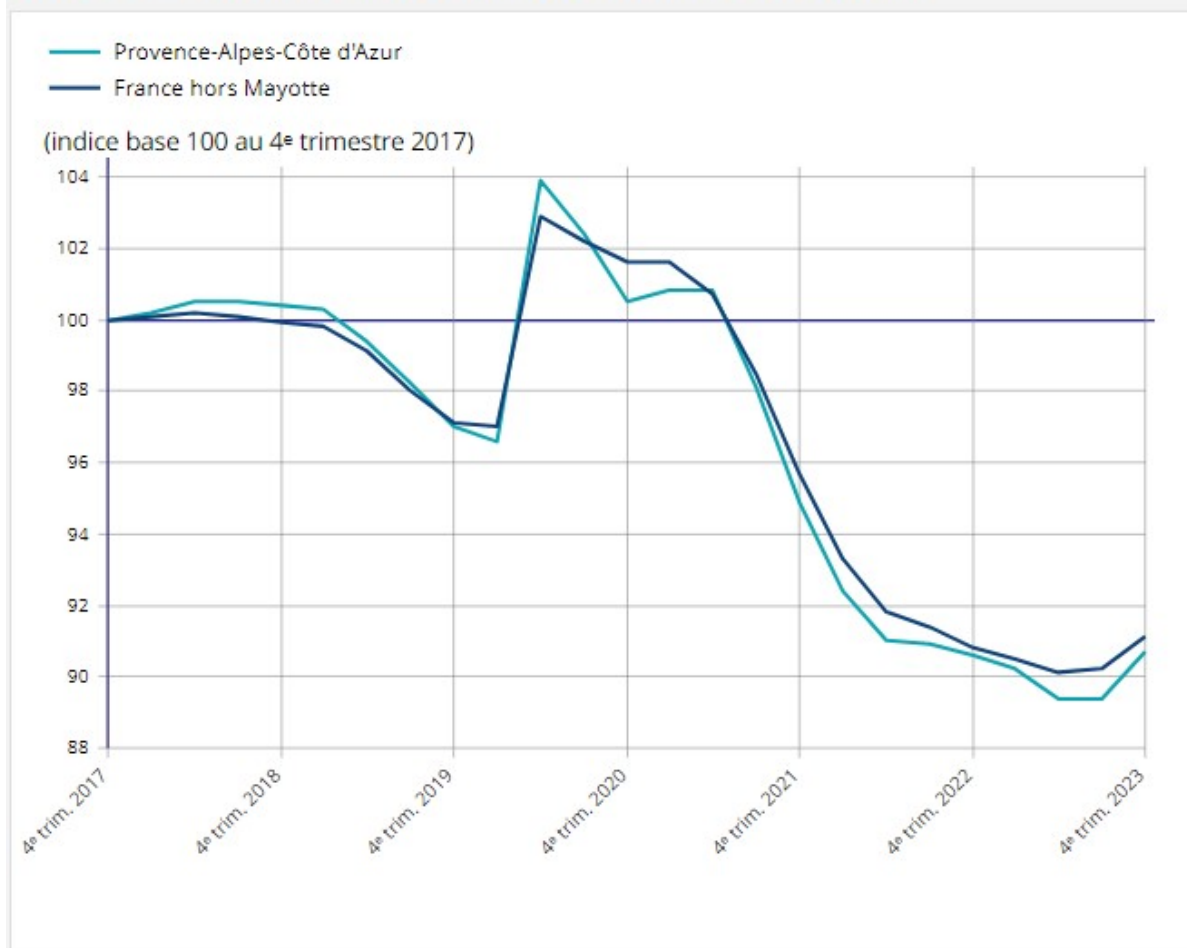
Source : Insee, taux de chômage localisés.

Le nombre de demandeurs d'emploi repart à la hausse

Au quatrième trimestre 2023, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 452 310 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories A, B et C sont inscrits à France Travail (ex Pôle emploi) dans la région, soit une hausse de 1,4 % sur un trimestre (voir tableau ci-dessous). Le nombre de DEFM avait diminué sans discontinuer de mi-2021 à mi-2023, avant de se stabiliser le trimestre dernier. Ce retournement de tendance est également constaté au niveau national, bien que d'une ampleur légèrement moindre (+1,0 % ce trimestre).

Ecrit par le 1 avril 2025

Figure 7 – Demandeurs d'emploi (A, B, C) inscrits à France Travail



Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi du trimestre est une moyenne des données mensuelles afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : France Travail-Dares, STMT.

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), inscrits en catégorie A, B ou C depuis un an ou plus, connaissent la même tendance. Leur nombre (185 820 inscrits) est en hausse de 1,8 % ce trimestre, alors qu'il baissait sans discontinuer depuis 2021. La tendance est la même au niveau national, bien qu'un peu moins prononcée.

Toutefois, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité professionnelle (catégorie A) baisse légèrement (-0,6 % sur un trimestre). Il s'établit en moyenne à 255 780 personnes. Au niveau France hors Mayotte, il augmente faiblement (+0,6 %).

En parallèle, les offres d'emploi publiées par France Travail (ex Pôle emploi) sont en forte baisse ce trimestre en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme au niveau national. Sur un an, ces offres d'emploi

Ecrit par le 1 avril 2025

diminuent nettement dans la région (-8,1 % contre -4,3 % en France hors Mayotte).

Les défaillances au plus haut depuis cinq ans

Au quatrième trimestre 2023, le nombre de défaillances d'entreprises dans la région continue à croître et poursuit le rattrapage amorcé début 2022 (voir tableau ci-dessous). Après être tombés à des seuils historiquement bas fin 2021 (3 100 défaillances), les dépôts de bilan augmentent de manière continue. Ainsi, plus de 5 800 défaillances sont enregistrées au total sur 2023, contre 4 800 sur 2022, soit une hausse de 34 % (+36 % au niveau national). Le nombre de défaillances dépasse maintenant nettement celui de l'avant crise sanitaire (+11 % par rapport à 2019).

Figure 8 - Défaillances d'entreprises



Notes : données mensuelles brutes au 23 févr. 2024, en date de jugement.

Chaque point représente l'évolution du cumul des 12 derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France.

Ce retour des défaillances à des niveaux au moins équivalents à l'avant-crise Covid résulte d'une part de l'arrêt des mesures de soutien gouvernementales mises en place lors de la crise sanitaire, qui avaient

Ecrit par le 1 avril 2025

permis dans certains cas de retarder des échéances de dépôt de bilan, et d'autre part d'une conjoncture actuellement peu porteuse. Les incertitudes pesant sur le commerce mondial et l'inflation de ces derniers trimestres avec ses incidences sur la consommation des ménages pourraient en effet continuer à éprouver le tissu entrepreneurial.

Cette hausse des défaillances est particulièrement marquée dans le secteur de l'industrie (+67 % par rapport à un an plus tôt), dans l'hébergement-restauration (+50 %), l'information-communication (+46 %) et la construction (+43 %). Sur un an, seules les activités immobilières échappent pour le moment à la hausse des défaillances ; ce secteur en avait toutefois enregistré davantage en 2021 et 2022.

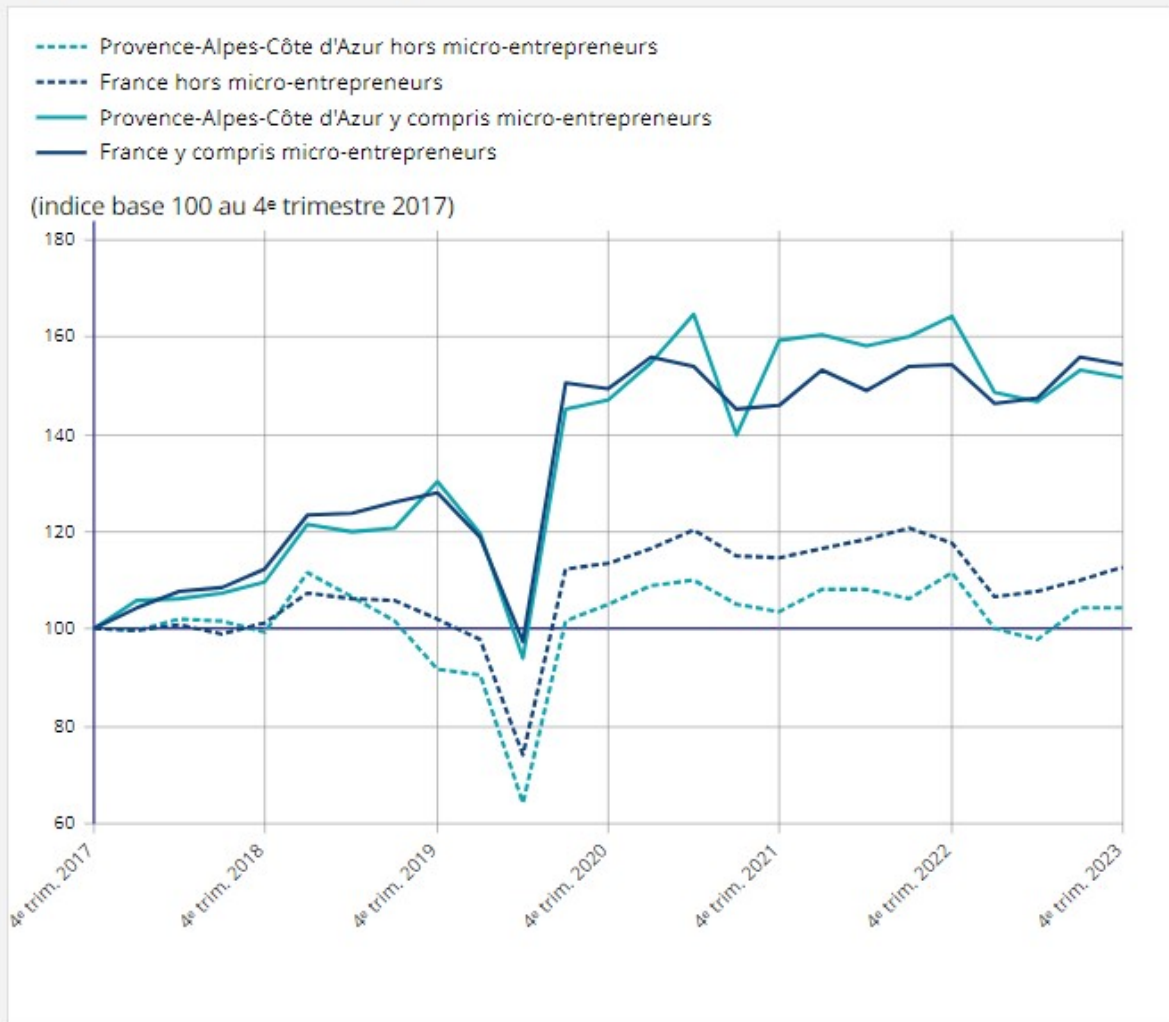
Tous les départements de la région connaissent, sur un an, des hausses de défaillances supérieures à 15 %. En particulier, le nombre d'entreprises ayant déposé le bilan a crû nettement dans les Bouches-du-Rhône (+37 % sur un an), en Vaucluse (+35 %) et dans les Alpes-Maritimes (+34 %). Par rapport à 2019 et l'avant-crise sanitaire, le nombre de défaillances est plus élevé dans tous les départements de la région, à l'exception du Var où il est stable (-0,5 %).

Les statistiques diffusables à un niveau régional semblent indiquer une diminution du nombre d'immatriculations au quatrième trimestre 2023. Avec 26 100 créations d'entreprises, elles baissent de 1,0 % par rapport au troisième trimestre (voir tableau ci-dessous), après une hausse de 3,8 % au trimestre précédent. Sur l'année 2023, la baisse des immatriculations en Provence-Alpes-Côte d'Azur est nette (-7,5 % par rapport à 2022).

Au niveau national, les créations suivent au quatrième trimestre une tendance similaire (-1,0 %), mais restent mieux orientées sur un an (+0,1 %).

Ecrit par le 1 avril 2025

Figure 9 – Créations d'entreprises



Note : données CVS-CJO.

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, SIDE.

Au quatrième trimestre, les créations d'entreprises classiques sont stables (+0,2 %), alors que celles de micro-entreprises diminuent (-1,6 %). Toutefois, sur un an, la baisse est très sensible : -6,3 % pour les entreprises classiques et -8,1 % pour les auto-entrepreneurs. Dans le secteur tertiaire marchand, les créations sont assez stables sur un trimestre. Elles diminuent dans l'industrie (-7,0 %) et dans la construction (-4,1 %).

Contextes international et national

En 2023, les économies mondiales ont évolué en ordre dispersé. La croissance américaine a ainsi atteint

Ecrit par le 1 avril 2025

+2,5 % contre +0,5 % dans la zone euro, où l'activité est globalement étale depuis la fin 2022. L'Europe est restée exposée à des prix énergétiques élevés, bien qu'en repli, et pâtit des effets du resserrement monétaire. L'économie américaine y a été moins sensible, bénéficiant de puissants soutiens publics. En Chine, passé le rebond consécutif à la réouverture de l'économie, la croissance s'est stabilisée à un rythme sensiblement inférieur à celui de la décennie 2010, pénalisée notamment par la contraction du secteur immobilier. Ces divergences conjoncturelles se prolongeraient début 2024.

Au quatrième trimestre 2023, le PIB français est resté quasi stable (+0,1 %). La consommation des ménages s'est stabilisée tandis que l'investissement, des ménages comme des entreprises, a reculé. Le commerce extérieur a soutenu l'activité mais ce soutien provient, pour une large part, d'un phénomène de déstockage. L'épisode inflationniste s'estompe : l'inflation est tombée à +3,0 % sur un an en février 2024. L'emploi salarié a nettement ralenti en 2023, augmentant de 0,6 % sur l'année. Début 2024, le climat des affaires se situe un peu en deçà de sa moyenne de longue période. Les premières données disponibles pour janvier 2024 (notamment production industrielle et consommation des ménages) sont mal orientées et la croissance serait nulle au premier trimestre. L'amélioration de la consommation ne se traduirait dans la croissance qu'au printemps (+0,3 % prévu au deuxième trimestre 2024).

Etude réalisée par Étienne Lenzi et Corinne Roche pour l'Insee

Le Vaucluse devrait totaliser 1 500 lycéens de moins d'ici 20 ans

Ecrit par le 1 avril 2025



Selon une nouvelle étude de [l'Insee](#), si actuellement le nombre des lycéens continue à augmenter dans le Vaucluse, les effectifs devraient commencer à diminuer à l'horizon 2030 pour être inférieur à ceux d'aujourd'hui en 2042.

« En 2022, 164 500 lycéens de 14 à 18 ans (hors apprentissage) étudient en Provence-Alpes-Côte d'Azur, explique une nouvelle étude de [l'Insee](#) réalisée en partenariat avec la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur et la région Sud. Leur nombre a fortement augmenté depuis 2013. En poursuivant les tendances démographiques et de scolarisation récentes, il continuerait de progresser à un rythme soutenu jusqu'en 2028. Il diminuerait ensuite progressivement au cours de la décennie suivante. Ces dynamiques haussières puis baissières se constateraient dans tous les départements. Les effectifs passeraient en dessous de leur niveau de 2022, dans tous les départements, entre 2030 et 2035. » En 2042, le nombre de lycéens serait inférieur à celui de 2022 presque partout dans la région y compris en Vaucluse.

Moins 170 lycéens vauclusiens à partir d'ici 2028

« En faisant l'hypothèse, sur la période 2018-2042, d'une poursuite des tendances récentes de natalité et de migration et d'un maintien du taux de scolarisation à son niveau de 2018, le nombre de lycéens de Provence-Alpes-Côte d'Azur devrait continuer à croître jusqu'en 2028, poursuit l'Insee Paca. Il augmenterait d'environ 1% par an, soit en moyenne 1 600 lycéens supplémentaires chaque année entre

Écrit par le 1 avril 2025

2022 et 2028. Cette progression serait supérieure à celle observée entre 2013 et 2022 (+0,6% par an) en raison notamment des dynamiques passées de natalité. »

Pour le Vaucluse, cette augmentation s'élèverait à +0,9% sur la période 2022-2028. Les effectifs diminueraient ensuite de -1% entre 2028 et 2042. Au final, en moyenne l'évolution de la population lycéen en Vaucluse s'établirait à -0,5% entre 2022 et 2042.

En nombre de lycéens, le Vaucluse va donc continuer à augmenter en moyenne de 150 élèves par an jusqu'en 2028. A partir de cette date, on devrait assister à une inversion de tendance (-170 lycéens par an) pour atteindre un déficit cumulé de -1 530 lycéens en Vaucluse en 2042 (voir tableau 'Evolution du nombre de lycéen par an' ci-dessous).

Evolution du nombre de lycéen par an

Département	2022-2028	2028-2042	2022-2042
Alpes-de-Haute-Provence	30	-60	-700
Hauts-Alpes	30	-80	-930
Alpes-Maritimes	320	-320	-2 640
Bouches-du-Rhône	680	-650	-5 040
Var	370	-340	-2 510
Vaucluse	150	-170	-1 530

Evolution du nombre de lycéens par an. ©Insee Paca

A l'échelle régionale, à partir de 2028, quel que soit le scénario de projection démographique retenu, la population lycéenne diminuerait jusqu'à l'orée des années 2040 en raison de la baisse de la natalité observée depuis 2013. En dehors de chocs ponctuels liés à un contexte international particulier, comme l'arrivée d'enfants ukrainiens en 2022, les flux migratoires influeraient peu sur cette tendance.

« Les scénarios de projection divergent à compter de 2038 en fonction des hypothèses de fécondité retenues, explique l'Insee. Dans le scénario où la fécondité serait plus forte que celle observée actuellement, le nombre de lycéens pourrait repartir à la hausse. En effet, les naissances supplémentaires à partir de 2022 se traduiraient une quinzaine d'années plus tard par des lycéens supplémentaires. A l'inverse, le scénario dit de fécondité basse prolongerait la baisse du nombre de lycéens au-delà de 2038. Selon le scénario central et en considérant le lieu de résidence des lycéens (et non plus celui de leur établissement de formation), tous les départements de la région suivraient la même

Ecrit par le 1 avril 2025

tendance, de manière plus ou moins marquée. Ils connaîtraient leur pic de lycéens résidents autour de 2028. »

Evolution du nombre de lycéens entre 2022 et 2028, évolution du nombre de lycéens, par zones vauclusiennes

Zone	Nombre de lycéens à la hausse ou à la baisse	Évolution annuelle (en %)
Arles	210	0,9
Avignon	410	0,8
Carpentras	370	1,8
Cavaillon	260	1,3
Orange	190	0,9
Pertuis	0	0,0
Salon-de-Provence	360	1,3

Evolution du nombre de lycéens entre 2022 et 2028, évolution du nombre de lycéens, par zones vauclusiennes. ©Insee Paca

Ainsi, entre 2022 et 2028, la croissance serait modérée dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence et plus forte dans le Vaucluse et les Alpes-Maritimes et plus encore dans les Bouches-du-Rhône et le Var. Sur la période 2028-2042, la tendance s'inverserait partout. La diminution serait la plus forte dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence notamment (voir tableau 'Taux d'évolution annuel moyen en %' ci-dessous). Tous les départements retrouveraient leur niveau de lycéens de 2022, entre 2030 et 2035.

Taux d'évolution annuel moyen en %

Ecrit par le 1 avril 2025

Département	2022-2028	2028-2042	2022-2042
Alpes-de-Haute-Provence	0,6	-1,4	-0,8
Hautes-Alpes	0,6	-2,1	-1,3
Alpes-Maritimes	0,9	-1,0	-0,4
Bouches-du-Rhône	1,0	-1,0	-0,4
Var	1,1	-1,1	-0,4
Vaucluse	0,9	-1,0	-0,5

Taux d'évolution annuel moyen en %. ©Insee Paca

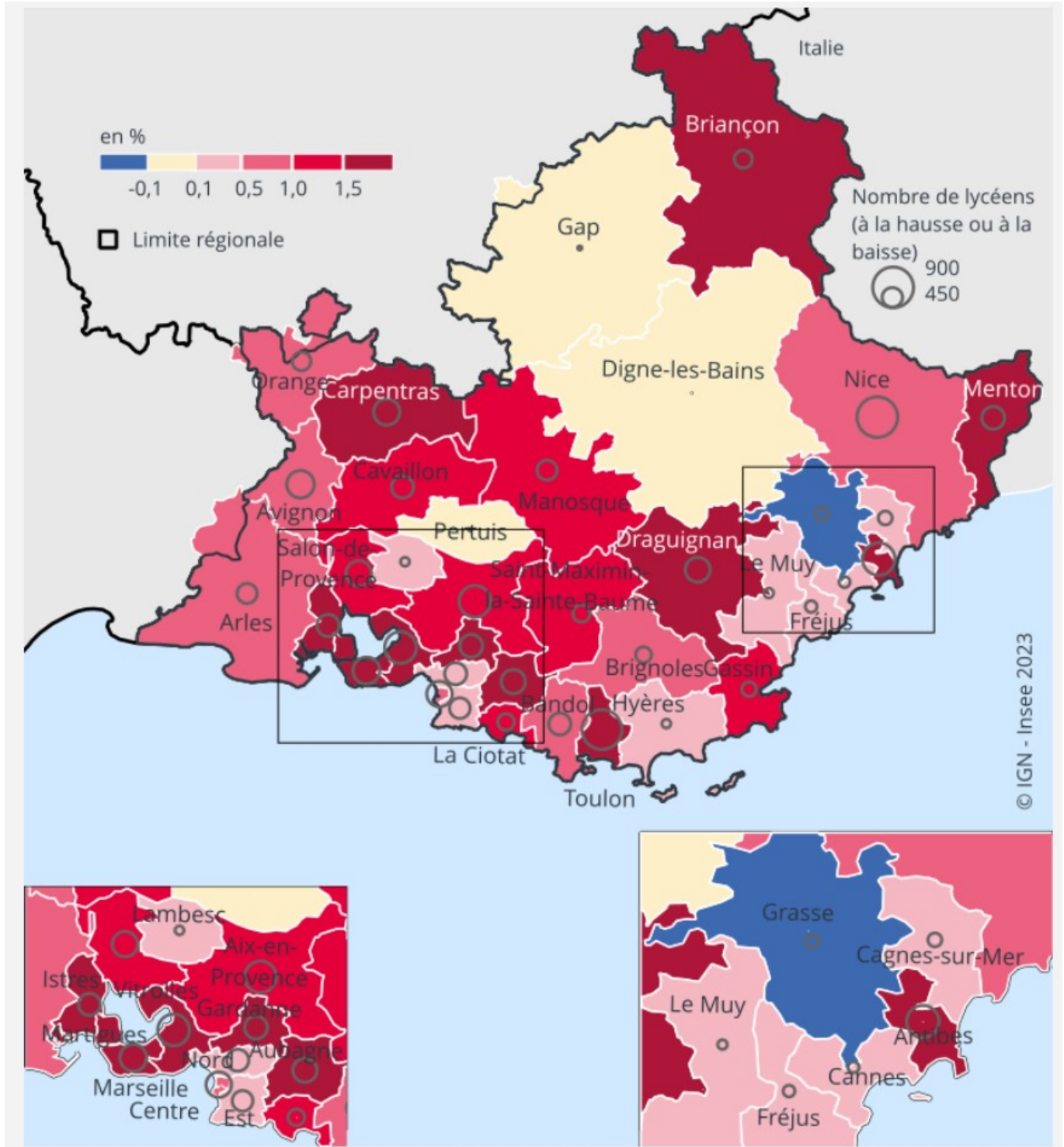
Forte hausse à Carpentras et Cavillon

En Vaucluse, sur la période 2022-2028 c'est à Carpentras que les effectifs lycéens connaîtront les plus fortes hausses (+1,8%). Arrivent ensuite Cavillon (+1,3%) Orange (+0,9%) et Avignon (+0,8%). A l'image des effectifs des zones de Digne-les-Bains et Gap ceux de Pertuis afficheront une grande stabilité (+/-0%).

« Dans chacune des zones de Nice et de Toulon, la hausse serait d'un peu plus de 850 lycéens sur la période. Celles d'Avignon, Aix-en-Provence, Vitrolles et Antibes en gagneraient plus de 400 chacune », annonce l'Insee. Ce nombre s'élèverait à 370 sur Carpentras, 260 à Cavillon et 190 pour Orange.

Evolution du nombre de lycéens dans les zones de Vaucluse entre 2022 et 2028

Ecrit par le 1 avril 2025



Evolution du nombre de lycéens dans les zones de Vaucluse entre 2022 et 2028. ©Insee Paca

Écrit par le 1 avril 2025

Chute des effectifs à partir de 2028

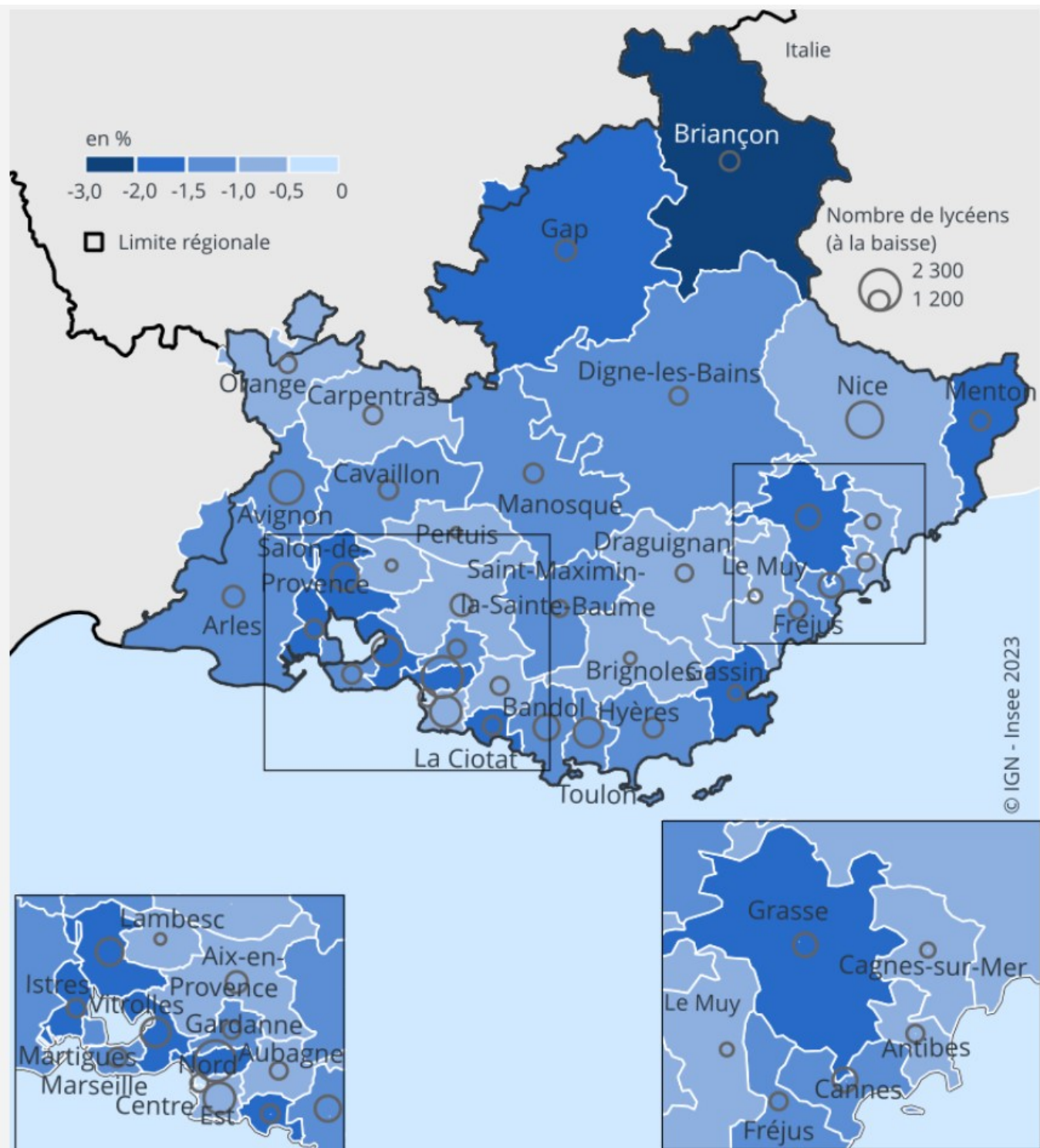
Selon l'Insee, entre 2028 et 2042, toutes les zones de la région perdraient des lycéens. L'analyse régionale de l'Insee fait apparaître que « La zone de Briançon connaîtrait la plus forte rupture de tendance. Après une hausse importante jusqu'en 2028, sa population lycéenne diminuerait de 2,8 % en moyenne par an, soit une perte de 500 lycéens entre 2028 et 2042. Ce retournement proviendrait principalement de la baisse des naissances qui ne serait plus compensée par l'excédent migratoire des 14 à 18 ans. La zone de Menton aurait une trajectoire comparable avec une baisse annuelle moyenne de 1,8 % de ses effectifs de lycéens sur la période 2028-2042 (soit 500 lycéens de moins au total), après une hausse de 2,3 % par an entre 2022 et 2028. »

« Huit autres zones, dont cinq dans les Bouches-du-Rhône, connaîtraient également des baisses notables (entre 1,5% et 2,0% par an). Les zones les plus peuplées perdraient le plus grand nombre de lycéens. L'ensemble des trois zones de Marseille perdrait 4 000 lycéens sur la période et celles de Nice, Avignon et Toulon en perdraient respectivement 1 800, 1 500 et 1 200. Le nombre de lycéens diminuerait de respectivement 1 200 et 1 000 dans les zones de Vitrolles et de Salon-de-Provence, où la baisse serait plus intense (-1,7% par an). »

A l'inverse, cinq zones perdraient moins d'une centaine de lycéens : celles de Marseille Centre, Draguignan, Brignoles, Carpentras et Aubagne. Seule la zone d'Antibes gagnerait des lycéens entre 2022 et 2042 (+150).

Évolution annuelle moyenne du nombre de lycéens entre 2028 et 2042, par zone

Écrit par le 1 avril 2025



Évolution annuelle moyenne du nombre de lycéens entre 2028 et 2022, par zone. ©Insee Paca

Écrit par le 1 avril 2025

Dans le détail, sur cette période les effectifs sont donc orientés à la baisse sur Avignon (-1,4%), Cavaillon (-1,1%) Pertuis (-0,9%), Orange (-0,8%) et Carpentras (-0,8%). Une diminution encore plus importante pour nos voisins de Salon-de-Provence (-1,6%) et, dans une moindre mesure, Arles (-1,2%).

En nombre de lycéens, d'ici 20 ans, l'Insee évaluent la baisse du nombre d'élèves entre 2028 et 2042 à -1 500 lycéens pour la zone de la cité des papes, -500 pour la zone de Cavaillon, -400 pour celles de Carpentras et Orange, -200 pour celle de Pertuis. Une prévision estimée à -1 000 pour le secteur de Salon et -600 pour celui d'Arles.

Évolution annuelle moyenne du nombre de lycéens entre 2028 et 2042, par zone en Vaucluse

Zone	Nombre de lycéens (à la baisse)	Évolution annuelle (en %)
Arles	600	-1,2
Avignon	1 500	-1,4
Carpentras	400	-0,8
Cavaillon	500	-1,1
Orange	400	-0,8
Pertuis	200	-0,9
Salon-de-Provence	1 000	-1,6

Évolution annuelle moyenne du nombre de lycéens entre 2028 et 2042, par zone en Vaucluse. ©Insee Paca

**Le nombre de naissances au début des années 2000 est le principal moteur de la croissance du nombre de lycéens observée ces dernières années. Cette dynamique devrait se poursuivre jusqu'en 2028. Entre 1999 et 2013, la hausse de la fécondité a plus que compensé la baisse du nombre de femmes en âge de procréer (14 à 49 ans). Cette hausse a été beaucoup plus forte dans la région qu'en France métropolitaine.*

L'arrivée de familles, en particulier celles ayant des enfants âgés de 14 à 18 ans, contribue également à la hausse du nombre de lycéens. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le solde migratoire (la différence entre les arrivées et les départs, depuis et vers les autres régions françaises) pour cette tranche d'âge est de +0,3 % en 2019.

Saison touristique : le Vaucluse s'en sort bien

Ecrit par le 1 avril 2025



Alors que le nombre de nuitées touristiques a diminué cet été en moyenne sur l'ensemble de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Vaucluse fait partie des deux seuls départements de la région à voir cette fréquentation augmenter. Selon une étude de l'Insee Paca, le Vaucluse voit aussi dans le même temps le nombre des heures rémunérées par les employeurs dans l'hébergement-restauration augmenter par rapport à la saison 2022.

« Avec 41,4 millions de nuitées dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs touristiques, la fréquentation touristique de la saison estivale 2023 (qui couvre les mois d'avril à septembre) diminue de 1,6% par rapport à 2022, explique une étude de l'Insee Paca réalisée par Etienne Lenzi et Corinne Roche. Par rapport à 2019, année précédant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la fréquentation saisonnière est en légère hausse (+1,2%). Provence-Alpes-Côte d'Azur est parmi les trois régions de France métropolitaine dont le rebond de fréquentation par rapport à 2019 est le moins marqué. »

La région à la traîne de la moyenne nationale

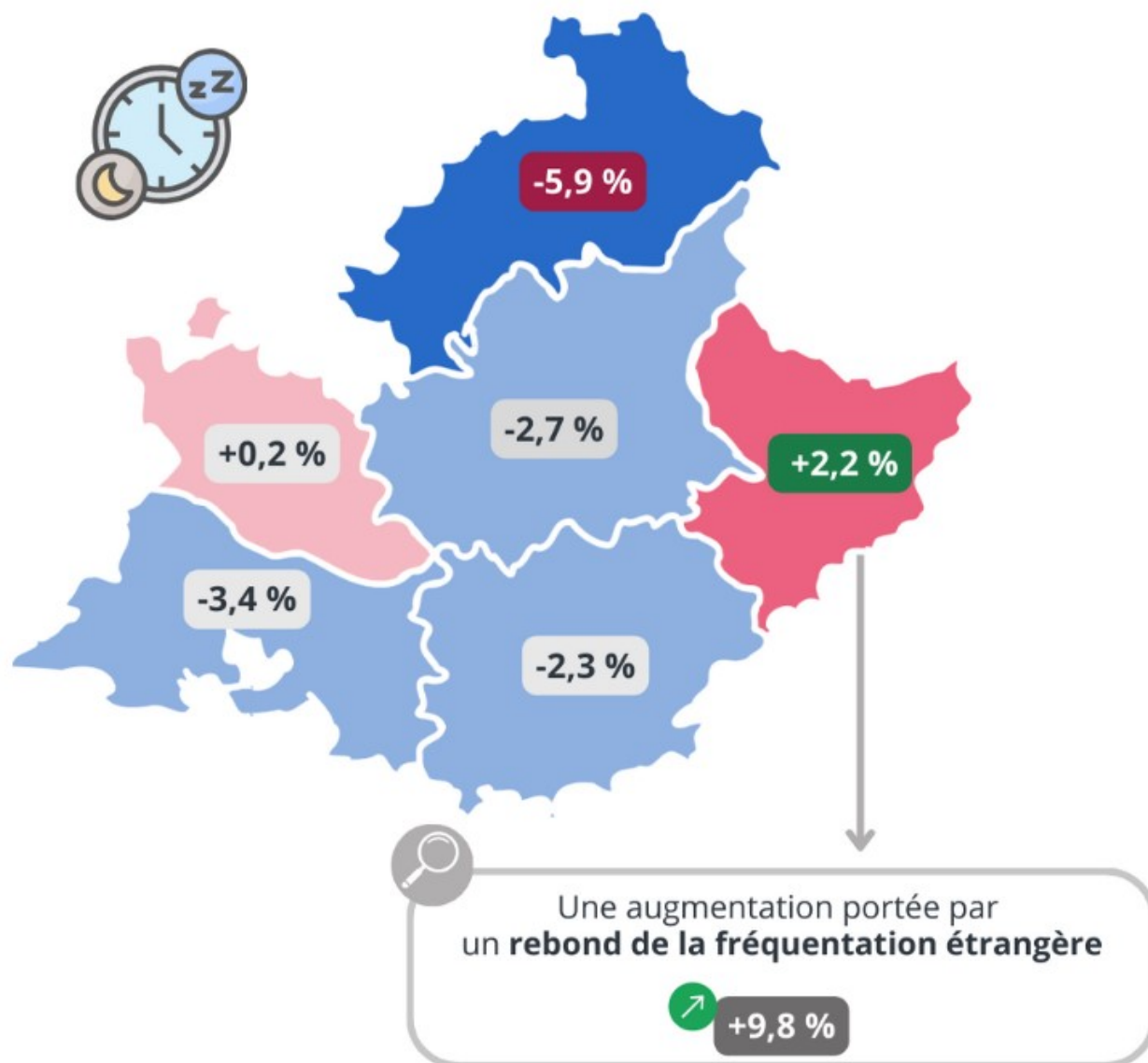
« Avec la Corse (-8,1% par rapport à 2022), Provence-Alpes-Côte d'Azur est la seule région de France métropolitaine à ne pas connaître une évolution positive de sa fréquentation touristique en 2023. En France, le nombre de nuitées augmente de 1,6% par rapport à la saison 2022. Provence-Alpes-Côte d'Azur reste toutefois la 4^e région la plus visitée, derrière Nouvelle-Aquitaine, Île-de-France et Occitanie. Le nombre de nuitées de la clientèle résidente, c'est-à-dire des touristes résidant en France, diminue

Ecrit par le 1 avril 2025

nettement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-4,4% par rapport à 2022) alors qu'elle ne baisse que légèrement en France métropolitaine (-0,7%). La baisse du nombre total de nuitées en Provence-Alpes-Côte d'Azur est toutefois limitée par la hausse des nuitées des touristes en provenance de l'étranger. Le nombre de ces nuitées progresse sensiblement (+4,2% par rapport à 2022) mais moins qu'en France (+7,3%). Ce retour des touristes étrangers dans la région est encore partiel : il ne compense pas totalement la chute provoquée par la crise sanitaire. En 2023, le nombre de nuitées des touristes en provenance de l'étranger est en effet inférieur de 2,1% à son niveau de 2019. »

Ecrit par le 1 avril 2025

Variation de l'ensemble des nuitées entre avril et septembre, par département, par rapport à 2022 sur la même période



Bonne dynamique pour le 06 et le 84

Les Alpes-Maritimes et le Vaucluse sont les seuls départements de la région dont la fréquentation augmente par rapport à 2022. La fréquentation du Vaucluse résiste (+0,2%). C'est le département de la région dans lequel la fréquentation des touristes résidant en France baisse le moins (-1,2 % par rapport à 2022).

Pour les Alpes-Maritimes (+2,2%), le département présente une forte dépendance à la clientèle

Écrit par le 1 avril 2025

étrangère : autour de la moitié des nuitées. De ce fait, les Alpes-Maritimes ont été particulièrement affectées par les restrictions de circulation liées à la crise sanitaire. Durant la saison estivale 2023, la hausse observée est en retour portée par la forte augmentation du nombre de nuitées des résidents à l'étranger (+9,8%). Cette augmentation compense largement la baisse du nombre de nuitées des résidents français (-3,7%, proche de la moyenne régionale), mais elle est encore insuffisante pour permettre un plein retour au niveau de fréquentation de 2019. La part des étrangers dans les nuitées passe de 44% en 2022 à 47% en 2023, mais demeure inférieure à son niveau de 2019 (50%).

Dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes, départements plus dépendants de la clientèle résidant en France, la fréquentation totale est en nette baisse (respectivement de 2,7% et 5,9%). Cette diminution concerne à la fois les touristes résidents et ceux provenant de l'étranger. Les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont les deux seuls départements de la région enregistrant une baisse de la fréquentation étrangère, respectivement de 2,7% et de 8,4%.

Enfin, dans les Bouches-du-Rhône et le Var, la baisse de la fréquentation est sensible (respectivement de 3,4% et 2,3%), malgré la hausse des nuitées des résidents venant de l'étranger. La fréquentation de ces départements est pénalisée par la nette diminution des nuitées des résidents français (respectivement de 6% et 4,7%).

Figure 2 – Évolution des nuitées en Provence-Alpes-Côte d'Azur lors de la saison estivale 2023 par rapport à 2022, par département et dans la région, selon la provenance des visiteurs

(en %)

Département	Résidents	Non résidents	Ensemble
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-4,4	4,2	-1,6
Alpes-de-Haute-Provence	-2,7	-2,7	-2,7
Hautes-Alpes	-5,2	-8,4	-5,9
Alpes-Maritimes	-3,7	9,8	2,2
Bouches-du-Rhône	-6,0	4,1	-3,4
Var	-4,7	3,1	-2,3
Vaucluse	-1,2	2,6	0,2

L'hébergement-restauration recrute moins en 2023

Cette baisse de la fréquentation s'accompagne au niveau régional de moindres embauches dans le secteur de l'hébergement-restauration. Avant la saison estivale, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ont diminué en 2023 par rapport à 2022 (-2,2% sur mars-avril-mai, période de recrutement habituelle en vue de préparer la saison). C'est dans les Bouches-du-Rhône que les déclarations

Ecrit par le 1 avril 2025

d'embauche ont le plus diminué (-7,1%). Dans les Alpes-Maritimes, où ont lieu 45% des embauches du secteur dans la région, la baisse est de 1,6%. Une meilleure dynamique des recrutements d'avant-saison est observée dans les Hautes-Alpes et le Var (respectivement +1,9% et +1,8%).

Sur l'ensemble de la saison touristique (d'avril à septembre 2023), les embauches reculent de 5% dans la région.

Davantage d'heures rémunérées en Vaucluse

Malgré cette baisse des embauches, l'activité dans l'hébergement-restauration est en hausse : durant la saison 2023, les heures rémunérées par les employeurs dans l'hébergement-restauration sont supérieures à celles observées durant la saison 2022, dans la région (+3%) comme au niveau national (+3,1%). Cette augmentation des heures rémunérées sans hausse parallèle des embauches peut indiquer un marché du travail tendu dans le secteur (avec, par exemple, des personnes employées effectuant plus d'heures), des difficultés de recrutement étant par ailleurs évoquées par les entreprises de l'hébergement-restauration.

Sur un an, l'activité est particulièrement bien orientée dans les Alpes-Maritimes (+5,6 %). En 2022, le département accusait toujours un retard sur son niveau d'avant crise, du fait de la désaffection des touristes étrangers. En 2023, le retour de cette clientèle permet au département de dépasser le nombre d'heures rémunérées mesuré en 2019. Ce rattrapage de l'activité, alors que la fréquentation demeure inférieure, peut, entre autres, s'expliquer par des nuitées plus nombreuses dans les hôtels haut de gamme ou par un plus grand nombre d'heures rémunérées dans la restauration.

La hausse des heures rémunérées est plus modérée dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse (de +1,5% à +2,6%). Dans les Hautes-Alpes, le volume d'heures rémunérées diminue nettement (-3,4%).

Ecrit par le 1 avril 2025

Figure 3 – Évolution des heures rémunérées dans l'hébergement-restauration en 2023 par rapport au même mois de 2022, par département, dans la région et en France

(en %)

Mois	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France
janvier	6,8	7,1	13,4	10,8	8,7	12,4	11,0	13,4
février	4,7	3,5	11,5	7,0	4,5	8,0	7,7	9,5
mars	1,7	-0,7	8,4	3,6	2,8	4,1	4,7	6,2
avril	2,5	-12,9	7,1	4,1	5,8	5,0	4,9	4,8
mai	3,3	2,0	6,6	3,2	3,4	3,4	4,3	3,8
juin	-2,7	-3,6	6,0	2,3	1,2	1,7	2,8	3,3
juillet	1,2	-3,6	6,0	1,7	0,6	1,7	2,5	2,7
août	3,0	-1,8	5,0	1,8	0,6	0,9	2,2	2,4
septembre	2,2	0,6	3,3	2,7	0,5	0,9	2,1	1,9

Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Sources : Insee, DSN 2022 et 2023 (traitement provisoire).

Les étrangers soutiennent la fréquentation hôtelière

« Avec 15,8 millions de nuitées passées dans les hôtels, la région se place au deuxième rang national, derrière l'Île-de-France, poursuit l'étude l'Insee Paca. D'avril à septembre 2023, la fréquentation hôtelière diminue de 0,7% par rapport à l'année précédente, alors qu'en France, la tendance est à la hausse (+0,3% par rapport à 2022). Par rapport à l'avant-crise, la fréquentation hôtelière régionale est en hausse de 1,5%. »

« Les touristes résidents sont moins nombreux dans les hôtels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (-4,9% par rapport à 2022). C'est donc les touristes venant de l'étranger qui soutiennent la fréquentation hôtelière, avec une hausse sensible des nuitées (+6,3%). Dans la continuité des années précédentes, l'activité des hôtels haut de gamme, de catégorie égale ou supérieure à quatre étoiles, tire vers le haut la fréquentation totale (+4,2%). Dans ce type d'hôtels, la clientèle résidant en France diminue légèrement (-0,8% par rapport à 2022), alors que les non-résidents présentent une dynamique très positive (+9,6%).

Ecrit par le 1 avril 2025

Les campings en légère hausse sur un an

« Avec 16,6 millions de nuitées touristiques dans les campings d'avril à septembre 2023, Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe la troisième place des régions de France, derrière Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. La fréquentation des campings de la région est en hausse de 1,1% par rapport à 2022 et de 8,5% par rapport à 2019. »

« La clientèle résidant en France représente deux tiers de l'ensemble des campeurs. Elle est quasiment stable par rapport à 2022 (-0,4%). La clientèle venant de l'étranger progresse sensiblement cette saison (+3,7% par rapport à 2022). Cette clientèle de l'étranger est principalement européenne. Les campeurs néerlandais sont toujours bien représentés, mais passent, en part, derrière la clientèle allemande, en forte hausse. »

« Comme pour les hôtels, les campings des gammes supérieures sont les plus dynamiques. Les nuitées dans les campings 4 et 5 étoiles progressent nettement (+5,1% par rapport à 2022, et +9,6% pour la seule clientèle provenant de l'étranger). »

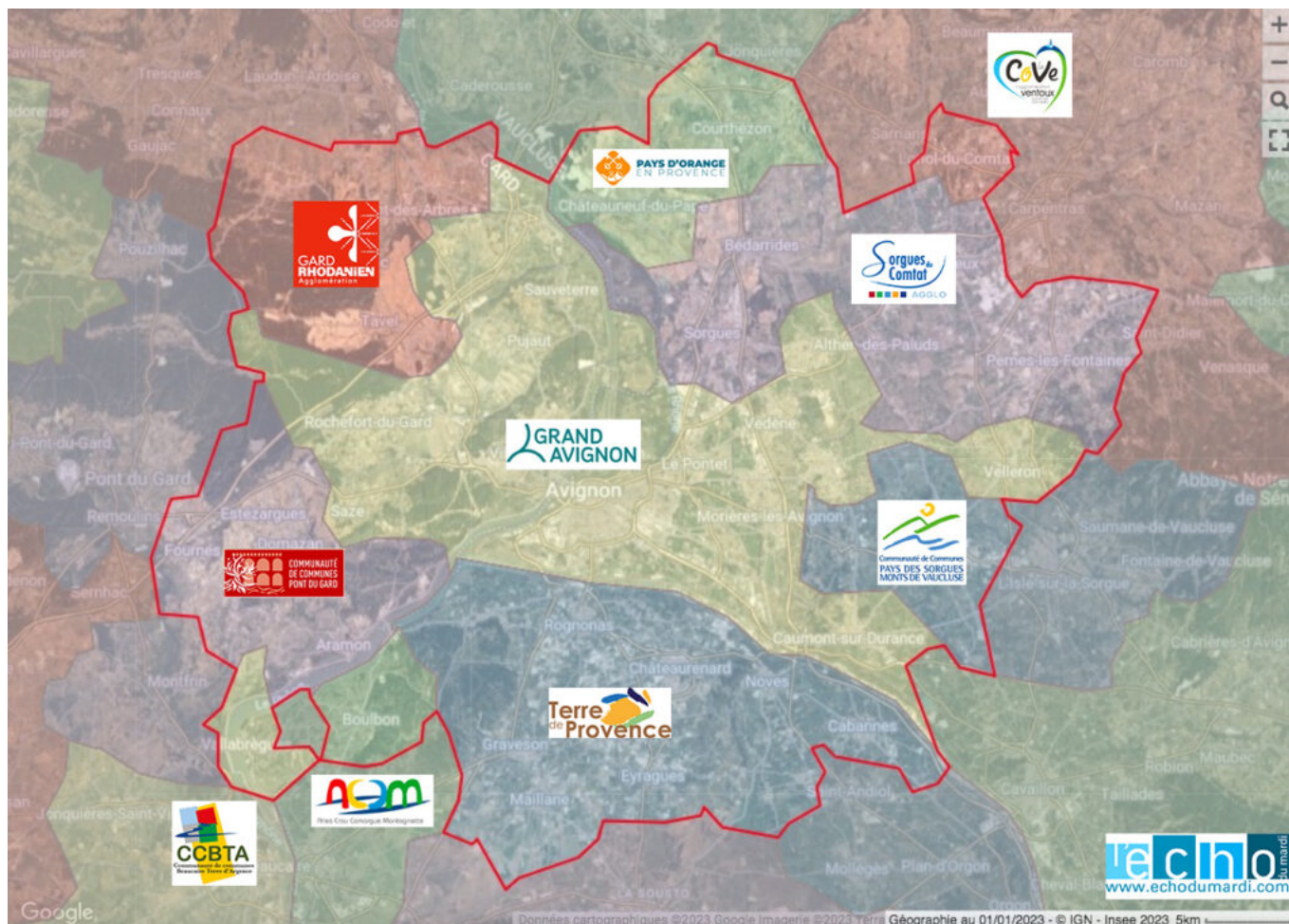
Les autres hébergements collectifs à la peine

« En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la fréquentation des autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) génère 9 millions de nuitées cette saison, en baisse de 7,7% par rapport à 2022. La clientèle résidente se replie nettement (-8,9% par rapport à 2022). La clientèle non-résidente connaît une baisse plus limitée (-1,5%). »

Etienne Lenzi et Corinne Roche de l'Insee

(cartes) CFE : les taux dans l'aire d'attraction d'Avignon

Ecrit par le 1 avril 2025



L'aire d'attraction d'Avignon, telle que définie par l'INSEE, est administrativement répartie en 2 régions, 2 zones scolaires, 3 départements, 10 intercommunalités et 48 communes*.

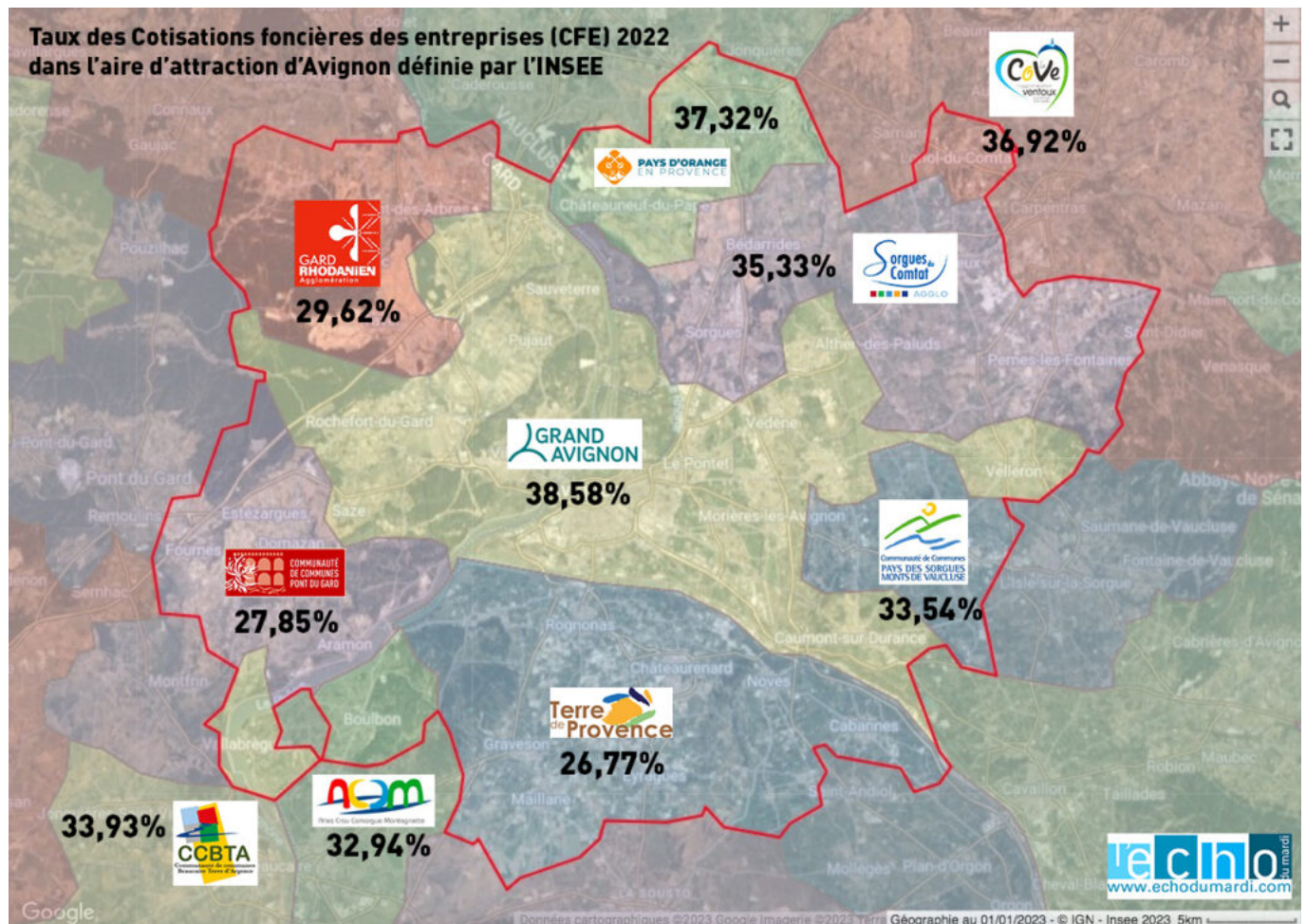
Pour les entreprises soumises à la Cotisation foncière des entreprises**, qui a remplacé la taxe professionnelle et la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) à partir de 2010, ce découpage a pour conséquence l'application de 10 CFE (Cotisation foncière des entreprises) avec des taux différents pour chaque intercommunalités. En conséquence, ces 'distorsions' peuvent pousser ces EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) à se trouver en concurrence par leur attractivité fiscale alors qu'elles font partie du même territoire économique.

Pour les entreprises, ces incohérences territoriales ne sont pas sans incidences puisque les impôts de ces dernières servent notamment à financer les infrastructures de mobilité et de transport. La LEO (voir carte en fin d'article) est l'exemple le plus ubuesque de cette situation. La tranche 2 sera financée seulement à hauteur de 2,1% par Terre de Provence***, desservira uniquement l'intercommunalité du Nord des Bouches-du-Rhône qui affiche la CFE la plus faible de l'aire d'attraction de la cité des papes. Alors avec seulement la tranche 1 et 2 de la LEO, de quoi siphonner la substance économique du Grand

Ecrit par le 1 avril 2025

Avignon ? En tout cas, cela illustre parfaitement la dichotomie de ce territoire, coupé en deux en permanence entre ses zones économiques et ses espaces résidentiels.

Autre exemple révélateur : avec 3 fois plus d'intercommunalités pour 2 fois moins d'habitants que l'espace azuréen, le territoire rhodanien présente une fragmentation institutionnelle bien trop forte.



Cliquez sur la carte pour l'agrandir

Voici ci-dessous les taux de CFE de l'aire d'attraction d'Avignon par EPCI et classé de manière dégressive

16 communes dans la Communauté d'agglomération du Grand Avignon avec un taux de 38,58%

Avignon
Caumont-sur-Durance
Entraigues-sur-la-Sorgue
Jonquerettes
Les Angles
Le Pontet

Ecrit par le 1 avril 2025

Morières-lès-Avignon
Pujaut
Rochefort-du-Gard
Roquemaure
Saint-Saturnin-lès-Avignon
Sauveterre
Saze
Vedène
Velleron
Villeneuve-lès-Avignon

2 communes dans la Communauté du Pays Réuni d'Orange avec un taux de 37,32%

Châteauneuf-du-Pape
Courthézon

1 commune dans la communauté d'agglomération Venaux Comtat Venaissin avec un taux de 36,92%

Loriol-du-Comtat

5 communes dans la Communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat avec un taux de 35,33%

Althen-des-Paluds
Bédarrides
Monteux
Pernes-les-Fontaines
Sorgues

1 Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence avec un taux de 33,93%

Vallabrègues

2 communes dans la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse avec un taux de 33,54 %

Châteauneuf-de-Gadagne
Le Thor

1 Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargues-Montagnette avec un taux de 32,94%

Boulbon

6 communes dans la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien avec un taux de 29,62%

Lirac
Montfaucon
Saint-Geniès-de-Comolas
Saint-Laurent-des-Arbres
Saint-Victor-la-Coste

Ecrit par le 1 avril 2025

Tavel

5 communes dans la Communauté de communes du Pont du Gard avec un taux de 27,85%

Aramon
Domazan
Estézargues
Fournès
Théziers

9 communes dans la Communauté d'agglomération Terre de Provence avec un taux de 26,77%

Barbentane
Cabannes
Châteaurenard
Eyragues
Graveson
Maillane
Noves
Rognonas
Verquières

[Lire également : "\(cartes\) Avignon : une zone d'emploi de 285 797 habitants sans LEO"](#)

Ecrit par le 1 avril 2025

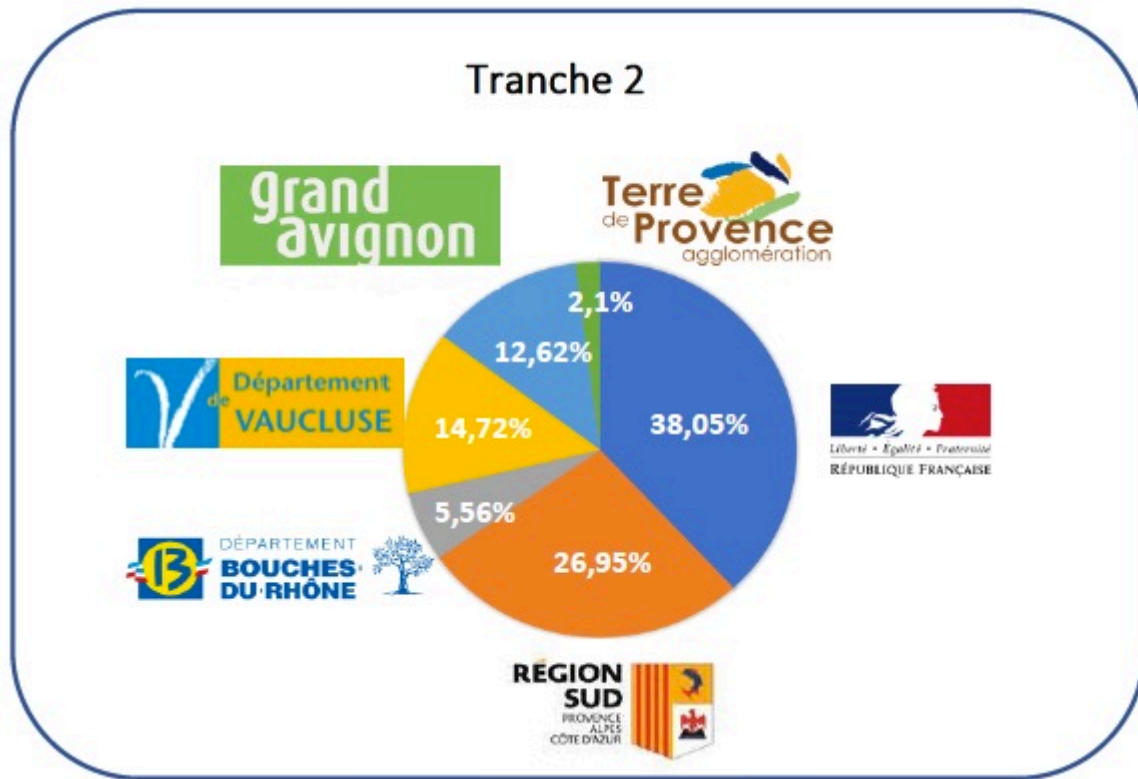


Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003 (il y a quasiment 20 ans) et dont seulement la tranche 1 est réalisée à ce jour. DR

* <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/aire-d-attraction-des-villes-2020/AAV2020040-avignon>
<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2173>

** La Cotisation foncière des entreprises (CFE) est assise sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés pour les besoins d'une activité professionnelle. Elle est due dans chaque commune où l'entreprise dispose de locaux et de terrain ; ce sont les communes qui fixent les taux en vigueur.

Ecrit par le 1 avril 2025



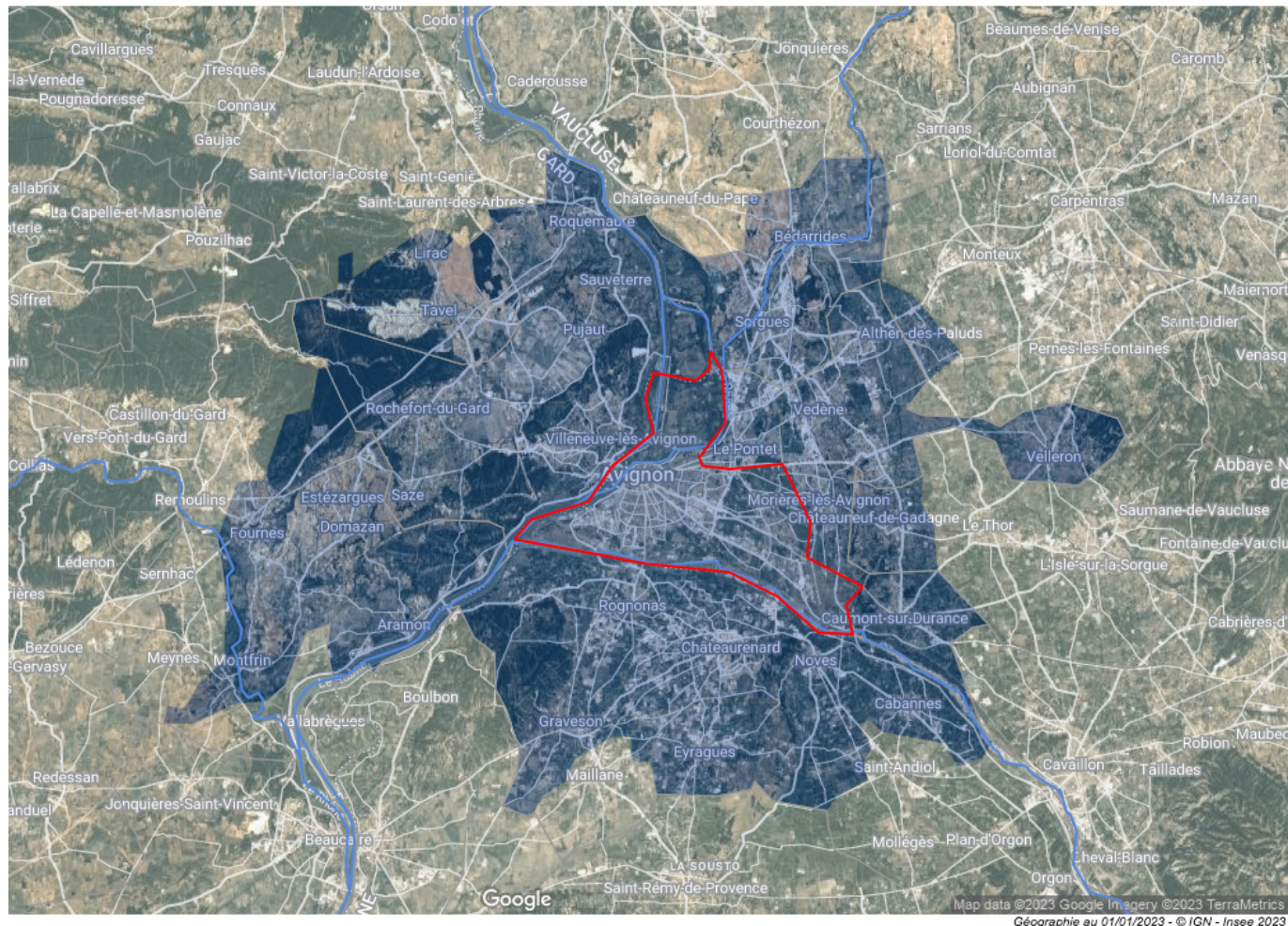
La répartition du volet financier établie à date est la suivante :

Coût estimé de la réalisation de la Tranche 2 : 183M€ dont 142,7 M€1 pour les travaux de la première phase à 2×1 voie élargissable

(cartes) Avignon : une zone d'emploi de 285 797 habitants sans LEO

Ecrit par le 1 avril 2025

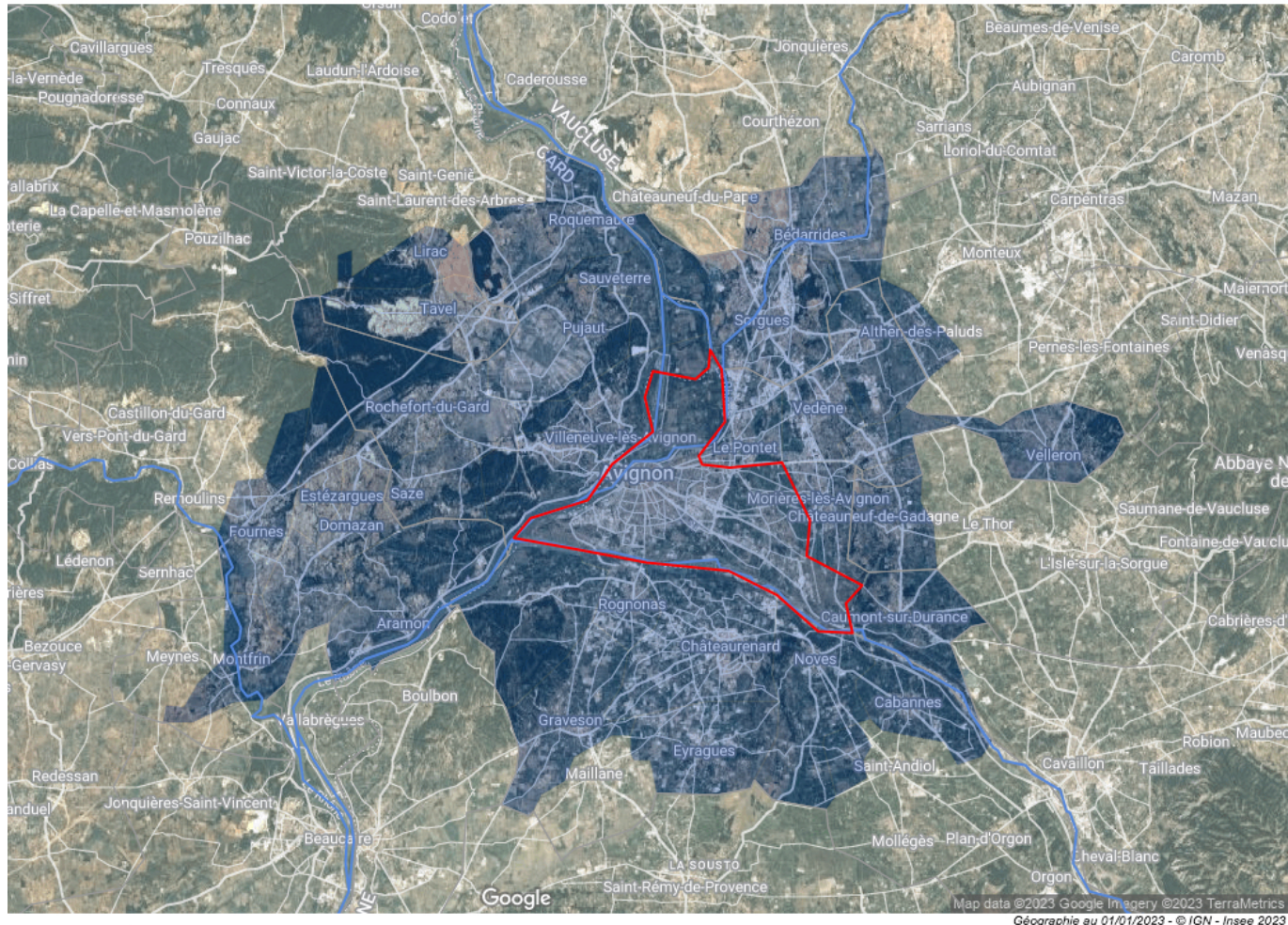
Zones d'emploi 2020 - Source : Insee



Les 285 797 habitants de la zone d'emploi d'Avignon, telle que définie par l'INSEE, sont administrativement répartis en 2 zones scolaires, 2 régions, 3 départements, 15 cantons, 5 SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), 7 intercommunalités et 36 communes*. Un 'éparpillement' qui n'est pas sans conséquences pour les infrastructures de la deuxième zone d'emploi inter-régionale de France après celle de Roissy-Charles de Gaulle, comme avec la LEO (Liaison Est-Ouest) où les financements de la région Occitanie ainsi que du département du Gard et leur élu du Gard avignonnais pointent aux abonnés absents.

Écrit par le 1 avril 2025

Zones d'emploi 2020 - Source : Insee



Cliquez sur la carte pour l'agrandir

Dans la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les 13 communes du département du Département Vaucluse : 182 497 habitants

9 communes dans la Communauté d'agglomération du Grand Avignon

Avignon : 89 784 habitants (Canton d'Avignon 1, 2 et 3)

Morières-lès-Avignon : 9 252 habitants (Canton d'Avignon 3)

Jonquerettes : 1 643 habitants (Canton du Pontet)

Le Pontet : 16 815 habitants (Canton du Pontet)

Saint-Saturnin-lès-Avignon : 5 133 habitants (Canton du Pontet)

Vedène : 11 630 habitants (Canton du Pontet)

Ecrit par le 1 avril 2025

Velleron : 3 085 habitants (Canton du Pontet)

Entraigues-sur-la-Sorgue : 8 787 habitants (Canton de Monteux)

Caumont-sur-Durance : 5 295 habitants (Canton de Cavaillon)

3 communes dans la Communauté d'agglomération les Sorgues du Comtat

Althen-des-Paluds : 2 901 habitants (Canton de Monteux)

Bédarrides : 5 537 habitants (Canton de Sorgues)

Sorgues : 19 215 habitants (Canton de Sorgues)

1 commune dans la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Châteauneuf-de-Gadagne : 3 420 habitants (Canton de l'Isle-sur-la-Sorgue)

Les 8 communes du Département des Bouches-du-Rhône : 45 666 habitants

Les 8 communes dans la Communauté d'agglomération Terre de Provence

Barbentane : 4 430 habitants (Canton de Châteaurenard)

Cabannes : 4 498 habitants (Canton de Châteaurenard)

Châteaurenard : 16 494 habitants (Canton de Châteaurenard)

Eyragues : 4 501 habitants (Canton de Châteaurenard)

Graveson : 4 957 habitants (Canton de Châteaurenard)

Noves : 5 933 habitants (Canton de Châteaurenard)

Rognonas : 4 048 habitants (Canton de Châteaurenard)

Verquières : 805 habitants (Canton de Châteaurenard)

Dans la Région Occitanie

Les 15 communes du Département du Gard : 57 634 habitants

7 communes dans la Communauté d'agglomération du Grand Avignon

(dont l'intégralité des communes du canton de Villeneuve-lez-Avignon)

Les Angles : 8 533 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Pujaut : 3 756 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Rochefort-du-Gard : 7 916 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Saze : 2 189 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Villeneuve-lès-Avignon : 13 435 habitants (Canton de Villeneuve -les-Avignon)

Roquemaure : 5 564 habitants (Canton de Roquemaure)

Ecrit par le 1 avril 2025

Sauveterre : 2 120 habitants (Canton de Roquemaure)

6 communes dans la Communauté de communes du Pont du Gard

Aramon : 4 235 habitants (Canton de Beaucaire)

Domazan : 971 habitants (Canton de Redessan)

Estézargues : 659 habitants (Canton de Redessan)

Fournès : 1 102 habitants (Canton de Redessan)

Montfrin : 3 121 habitants (Canton de Redessan)

Théziers : 1 004 habitants (Canton de Redessan)

2 communes dans la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Lirac : 939 habitants (Canton de Roquemaure)

Tavel : 2 090 habitants (Canton de Roquemaure)

La LEO

Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003 (il y a quasiment 20 ans) et dont seulement la tranche 1 est réalisée à ce jour.

Ecrit par le 1 avril 2025



DR

[Lire également : "LEO : le Conseil d'orientation des infrastructures à la rescousse du 3e pont d'Avignon sur le Rhône"](#)

* <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/cog/zone-d-emploi-2020/ZE20200053-avignon>